



Conférence
du jeune
barreau

BRUXELLES



Conférence du jeune barreau de Bruxelles • Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles
Année judiciaire 2023-2024 • N°1 - Septembre 2023 - Novembre 2023

Laissez le bénéfice

du doute à votre affaire



Passez du doute à l'action avec ING Privalis

Vous vous y connaissez en matière de preuves. Alors, optez pour les **20 ans d'expérience et de savoir-faire** d'ING Privalis ! Vous pouvez compter sur des services sur mesure pour votre secteur et vous laisser accompagner tout au long des moments clés de votre carrière.



Rendez-vous sur ing.be/privalis



do your thing

SOMMAIRE

5 EDITORIAL

Par le président de la Conférence du jeune barreau, M^e Arnaud Hamann

6 PETIT WEEK-END

La Conférence vous emmène à Boulogne-sur-mer

7 BILLET DE LA RÉDACTRICE

Par M^e Margaux Conil-Séon

8 LA COMMISSION

Présentation de la nouvelle équipe 2023-2024



18

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES ET LE DROIT

par M^e Clémence Merveille et M^e Louise Delwiche



26

LE GRAND VOYAGE DE LA CJBB À ZAVENTEM

Par M^e Thomas de Nys



30

LE PRIX LE JEUNE & JANSON

Par M^e Fabrice Hambersin



34

LA REVUE 2023

Par M^e Marine Mathieu & M^{me} Céline Van Lierde

10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte-rendu par M^e Margaux Conil-Séon et M^e Mathilde Mertens

14

LE MOT DU BÂTONNIER

Le billet de Monsieur le Bâtonnier Emmanuel Plasschaert

15

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Par M^e Audrey Despontin

16

LE MOT DU DÉLÉGUÉ DES STAGIAIRES

Par M^e Benjamin Hollander



17

LE PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Par M^e Panagiota Baloji

24

LES PRIX BOELS

Par M^e Léa Thoën

42

LES ODB'S VOUS RÉGALENT

Par M^e Hani Madani et M^e Alisson Adriaenssens

43

AGENDA & FORMATIONS

Retrouvez toutes nos activités et nos formations à venir



ÉDITORIAL

Mes Chers Confrères,

C'est une nouvelle année pleine de défis qui commence pour la Conférence du jeune barreau.

Une année aux multiples facettes, à l'image de notre barreau, placée sous le signe de la rencontre, de l'évasion et de l'éloquence.

De rencontres, il en sera question dès le 21 septembre où, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, la Conférence vous accueillera pour le premier afterwork de l'année judiciaire. Vous n'avez pas l'occasion de vous y rendre ? Pas de problème, car ce rendez-vous sera réitéré cette année chaque troisième jeudi du mois.

L'évasion, la Conférence vous l'offrira dès le mois septembre lors de son petit week-end où, après une course folle de chars à voile, elle vous emmènera contempler la Manche du sommet des caps Gris et Blanc-Nez, les yeux rivés vers cette Argentine qui accueillera, du 16 au 25 février, son Grand voyage. C'est en effet Buenos Aires et la pampa qui attendent les plus aventureux de nos confrères, pampa qu'il faudra braver à dos de criollo pour s'offrir, l'espace d'un instant hors du temps, une balade sur les glaciers de Patagonie. Oui, la Conférence se veut aussi romantique cette année.

Pour ce qui est de l'éloquence, notre Palais vibrera cette année au son non seulement des marteaux-piqueurs, censés entamer une rénovation promise depuis des décennies, mais également des voix de nos confrères, jeunes et moins jeunes, qui oseront se lancer dans l'arène à l'occasion d'un nouveau concours d'art oratoire. Celui-ci, en plus de mêler les générations, absoudra également les frontières linguistiques, en ce que ses participants pourront y plaider, seul ou en duo, dans les deux principales langues nationales.

L'éloquence se mettra enfin au service du souvenir cette année, à l'occasion de la commémoration des trente ans du génocide rwandais. En prévision de ce triste anniversaire, la seconde édition de la soirée des grandes plaidoiries de la Conférence rendra hommage aux grands procès pour crimes contre l'humanité.

Vous l'aurez compris, la Conférence n'aura qu'un seul but cette année : susciter, quelle qu'elle soit, l'émotion !



Arnaud Hamann
Président de la Conférence du jeune barreau

Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023

Petit week-end à

Boulogne sur-mer

Perle de la Côte d'Opale, à un jet de pierre des merveilles naturelles incontournables aux falaises vertigineuses que sont les Caps Gris et Blanc-Nez, Boulogne-sur-Mer est un petit joyau niché entre terre et mer.

Avec ses sites chargés d'histoire, ses plages de sable fin, ses reliefs majestueux et sa cuisine délicieuse, elle constituait donc la destination parfaite pour l'escapade toujours inoubliable que vous propose la Conférence du jeune barreau à l'occasion de son petit week-end, qui se tiendra cette année du 29 septembre au 1er octobre 2023.

Le programme y sera détonnant, chargé d'iode et de vent : chacun y trouvera son compte, qu'il soit amateur de sensations fortes, de gastronomie ou de paysages à couper le souffle, le tout avec... quelques surprises !

L'expérience promet donc d'être inoubliable, et les souvenirs mémorables !

**Retrouvez le programme complet
sur notre site www.cjbb.be**



Stagiaires membres CJBB : 300€ | Membres CJBB : 340€
Stagiaires non-membres CJBB : 320€ | Non-membres CJBB : 365€
Enfants et single : nous contacter.

Inscriptions via notre site internet www.cjbb.be

Chères consœurs, chers confrères,

À l'heure d'écrire ces lignes, en ce mois d'août (ou d'octobre, selon les jours) 2023, Bruxelles est calme, silencieuse. Corseté dans ses échafaudages toujours bien présents, le Palais de justice semble assoupi, les avocats sont en vacances. L'effervescence de la rentrée judiciaire, qui sera celle du moment de la parution de ce numéro, est encore bien loin.

Certains pourraient penser que la Conférence, elle aussi, est en pause. Plus d'invitations hebdomadaires à des midis de la formation ou autres activités, plus de bruit ni d'image sur les divers canaux et réseaux sociaux.

Mais la Conférence est une fourmilière. En apparence immobile en surface, elle est pourtant en ébullition à l'intérieure. En effet, ses commissaires-fourmis s'activent déjà pour préparer l'automne et son lot de rendez-vous scientifiques, sportifs et d'éloquence.

Est-ce la météo perturbée qui les déboussole et les sort de la torpeur de l'été ? Ou est-ce l'impatience des retrouvailles qui s'annoncent qui les fait déjà se mobiliser ? Certainement un mélange des deux.

À la lecture de ce Périodique, vous aurez en primeur la possibilité de découvrir la richesse de l'agenda de la Conférence et ses activités des trois premiers mois. Des classiques avec les traditionnelles rencontres sportives, qui raviront les fous du volant (de badminton ou de karting) et les amateurs de ballons ronds. Des festives, avec l'accueil des stagiaires, la visite guidée du Palais, la très attendue Lawyers' night, et le petit weekend. Des inédites avec des afterworks mensuels ou encore des *bis repetita* pour votre plus grand plaisir, avec une seconde édition de la soirée des Grandes plaidoiries. Des studieuses enfin avec son lot coutumier de formations et colloques.

Les souvenirs seront aussi ravivés avec les comptes rendus des activités de la fin de l'année



MARGAUX CONIL-SÉON
SECRÉTAIRE DE LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

judiciaire dernière, qui ont permis à nombre de nos confrères de briller, le temps d'une plaidoirie ou d'une revue déjantée, ou qui ont donné à d'autres l'opportunité de se découvrir durant une paire de jours dans un couloir d'aéroport.

Le Périodique, c'est enfin la possibilité pour la Conférence de publier et de s'exprimer sur un sujet d'actualité qui lui tient à cœur. Deux de nos consœurs se sont attelées à la tâche de nous rappeler que, malgré le fait que nous soyons dans un pays développé, bénéficiant d'un système de sécurité sociale compétitif, il subsiste encore des inégalités et des disparités de revenus entre les hommes et les femmes, souvent à l'origine de dépendances économiques, voir d'une forme de violence au sein du couple. Ces déséquilibres pouvant mener à des situations de pauvreté et de précarité pour les femmes, la prise de conscience est nécessaire pour connaître les lacunes à combler en la matière et les mécanismes déjà existants qui permettent de lutter contre.

Enfin, chères et chers autrices et auteurs de Périodique, je vous dis merci. Merci d'avoir pris le temps, durant vos vacances ou pendant vos soirées d'été, de nous permettre de publier cette belle revue, avec vos contributions riches, drôles et émouvantes.

Au plaisir de vous rencontrer sur l'une ou l'autre de nos prochaines activités.

Votre bien dévouée,
Margaux Conil-Séon

LA COMMISSION

2023-2024



PRÉSIDENT

ARNAUD HAMANN

Boulevard Brand Whitlock 132
1200 Brussels

☎ 02 737 10 40

✉ president@cjbb.be



LE DIRECTOIRE



VICE-PRÉSIDENTE

Audrey DESPONTIN

Chaussée de Waterloo 880
1180 Bruxelles

☎ 02 379 00 56

✉ vice-president@cjbb.be



ANCIEN PRÉSIDENT

Nicolas GILLET

Place Albert Leemans, 20
1050 Bruxelles

☎ 02 343 13 60

✉ n.gillet@avocat.be



ORATRICE DE RENTRÉE

Audrey LACKNER

Avenue Louise, 140
1050 Bruxelles

☎ 02 890 90 70

✉ ala@vega.legal



DIRECTEUR

Louis HOFFREUMON

Place du Champ de Mars, 5
1050 Bruxelles

☎ 02 515 93 28

✉ directeur@cjbb.be

LES COMMISSAIRES



**SECRÉTAIRE
RÉDACTRICE EN CHEF**

MARGAUX CONIL-SÉON

Square Eugène Plasky 92-94
1030 Bruxelles

☎ 02 319 70 53

✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIÈRE
SPONSORING**

MATHILDE MERTENS

Avenue Franklin Roosevelt 186/9
1050 Bruxelles

☎ 02 644 98 30

✉ tresorier@cjbb.be



**OFFICIER DE
BOUCHE**

HANI MADANI

Drève des renards 6/3
1180 Uccle

☎ 0499 821 869

✉ odb@cjbb.be



**RESPONSABLE ACTIVITÉS
CULTURELLES ET SPORTIVES**

LAWI ORFILA

Avenue De Fré, 229
1180 Bruxelles

☎ 02 534 50 98

✉ culture@cjbb.be



**SECRÉTAIRE - ADJOINTE
RÉSEAUX SOCIAUX**

Coline COEURDEROY

Avenue de la Toison d'Or 68
1060 Bruxelles

☎ 02 850 65 09

✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIER - ADJOINT
SPONSORING - ADJOINT**

Baptiste CONVERSANO

Place Flagey 18
1050 Bruxelles

☎ 02 899 98 06

✉ tresorier@cjbb.be



**RESPONSABLE DES
ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES**

Milena ELJASZUK

Avenue Louise 391
1050 Bruxelles

☎ 02 534 88 80

✉ formation@cjbb.be



**RESPONSABLE DES
ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES**

Jacques WILLOCQ

Rue de la Source 68
1060 Bruxelles

☎ 02 548 97 97

✉ formation@cjbb.be



**OFFICIER DE BOUCHE
ADJOINT**

Alisson ADRIAENSSENS

Av. Henri Jaspar 113
1060 Bruxelles

☎ 02 201 69 09

✉ odb@cjbb.be



**RESPONSABLE AUX ACTIVITÉS
CULTURELLES ET SPORTIVES - ADJOINT**

François COPPIN

Avenue Ducpétiaux 78
1060 Bruxelles

☎ 02 534 50 21

✉ culture@cjbb.be

Conférence
du jeune
barreau



**COORDINATEUR
GÉNÉRAL**

Anthony LACKNER

Place Poelaert 1
1000 Bruxelles

☎ 02 508 66 43

✉ coordination@cjbb.be



COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Bruelles, le 23 juin 2023, Palais de Justice. Les avocats se pressent, les ami.e.s se retrouvent, les rires retentissent dans la salle 0.14. Un esprit de colonie de vacances règne. Et puis, la cloche sonne. D'un seul mouvement – quasi militaire – la salle se lève et le silence s'installe tandis que la commission administrative 2022-2023 entre, et s'installe dans le fer à cheval.

M^e Nicolas Gillet prend la parole pour ouvrir la séance. Rapidement, et comme de tradition, il la cède à Madame la Secrétaire, **M^e Hanna Bouzekri**, afin qu'elle nous livre le désormais très attendu rapport des activités de la Conférence. Un regard complice à son homologue à l'autre bout du fer à cheval, et elle se lève pour prendre la parole.

Soudainement, **M^e Karim Sedad** se lève et, avec un soupçon d'impertinence, l'interrompt. Le Trésorier nous l'explique : il trépigne d'impatience et n'en peut plus d'attendre. Il ne veut plus que les Trésoriers soient toujours relégués au second rang. Fébrile, il raille les Secrétares et leurs prétendus placements de produits (en nous vantant les mérites de l'anticerne de Madame



la vice-Bâtonnière Marie Dupont, apparemment salvateur pour masquer un début de burn-out, fort utile après ses trois années successives de bons et loyaux services pour la Conférence). Il requiert, dans ce contexte, de prendre la parole en premier, en bousculant donc l'ordre établi.



M^e Nicolas Gillet, en sa légendaire qualité de tiers-conciliateur et Président, arbitre le conflit, apaise les esprits et tranche en faveur de Monsieur le Trésorier (certains crieront au népotisme, dès lors qu'il fut lui-même Trésorier). Comprenant que la première partie n'est souvent là que pour chauffer la salle, et que tout vient à point à qui sait attendre, la patiente et magnanime Hanna se rassoie.

Fort de sa victoire, Monsieur le Trésorier nous livre le rapport chiffré de l'année qui vient de s'écouler. Il nous rassure : « tout va bien », dès lors que comme Monsieur le Président était lui-même un ancien Trésorier, les économies de bouts de chandelles (ou de demi-baguettes) ont permis de faire une année à l'équilibre. Karim nous parle de « sa Com », de cette Commission qui pourrait tout à fait être une antichambre de la Commission diversité-inclusion du Barreau de Bruxelles, et nous transmet toute l'affection qu'il lui porte. Avec son éloquence naturelle, Monsieur le Trésorier captive la salle, et gardera son attention jusqu'au bout de son discours. Quel talent.



Revient le tour de Madame la Secrétaire. D'un œil espiègle, elle salue la salle et notamment Monsieur le Président d'honneur (à l'heure). Elle nous raconte ensuite – ou nous conte plutôt – l'année passée avec « Madame la Conférence du jeune Barreau », et toutes les activités qu'elles ont vécues ensemble. Nous voulions des chiffres avec le discours de Monsieur le Trésorier, nous en aurons dans celui de Madame la Secrétaire. Elle énumère les nombreuses activités sportives, culturelles, les formations et colloques, les innovations qu'a connues la Conférence, la soirée des Grandes plaidoiries, la Conférence avec Richard Malka, la Berryer avec Kody, « l'escape game » de Zaventem, la Revue, le beau discours de notre Oratrice de rentrée. Virevoltante dans les souvenirs partagés de cette folle année, Hanna ne manque jamais de railler l'un ou l'autre, à l'appui de quelques « punchlines » subtilement placées (à quand la vidéo de la Revue 2021 ?). Elle finit par dévoiler la devise de cette année « Grands le soirs, grands le matin », à l'image de notre Président qui, en toute circonstance, est toujours resté grand.

C'est désormais le tour du tant attendu discours du Président. Par une métaphore filée cinématographique, M^e Nicolas Gillet nous raconte le film qu'a été cette année. Il nous transmet son émotion de ne pas pouvoir faire marche arrière, ce qui lui permettrait de pouvoir revivre celui-ci. L'histoire était si belle pourtant. C'est le genre de film qui fait rire, souvent. Peur, parfois. Réfléchir, toujours. Il nous raconte les multiples casquettes portées tour à tour par les acteurs principaux et vante toujours avec humour les mérites et qualités de chacun. Tous ont droit à leur mot affectueux, au rappel des petits détails de personnalité qui ont permis à ce mécanisme de fonctionner si parfaitement durant toute l'année. Ces mots, personnels, justes et bienveillants ont touché en plein cœur chacun des concernés, et souvent entraîné des explosions de rire dans la salle. Ce discours aura donc été à l'image de son année.



Puis vient le dernier point à l'ordre du jour. L'élection, pour l'année à venir, d'un Président, d'un vice-Président, d'un Directeur, d'un Orateur de rentrée et des nouveaux commissaires qui



remplaceront les sortants. À l'unanimité, et à l'applaudimètre, **M^e Arnaud Hamann** est désigné comme le capitaine du navire. Le costume lui semble trop grand, nous confie-t-il, mais il n'a plus d'autre choix que de l'enfiler à son tour. L'imagination débordante et l'envie (d'encore plus) de modernité et de nouveauté de M^e Hamann explose au grand jour. Cette année, et dès cet été, la Conférence ira au festival de Ronquières, elle brassera aussi ses propres bières, et organisera son petit-weekend, fin septembre, à Boulogne-sur-Mer. Elle ressuscitera la soirée des Grandes plaidoiries, innovera avec un nouveau concours d'éloquence intergénérationnel et bilingue, diversifiera encore plus ses activités et fera revivre la Clinique juridique. Cette année la Conférence ira non pas une, mais deux fois à Zaventem (et pas seulement parce que le premier vol aura été annulé). Non, la première sera pour une envolée dans les étoiles de la rentrée, au Sky Hall de l'aéroport. La seconde, sera cette fois pour s'envoler vers l'Argentine afin (on l'espère en tout cas) de pouvoir cette fois partir en grand voyage. Les yeux brillent dans la salle, tous ont déjà hâte de voir ce que cette nouvelle année va donner.



Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Oui ! **M^{me} Julie Derom** se lève et vient prendre place au pupitre. Elle commence son discours, mais soudain (cela devient une habitude durant cette AG), elle est interrompue par **M^e Audrey Lackner**, qui, dans un grand éclat de rire, nous demande si on pensait sérieusement que cela pourrait être quelqu'un d'autre qu'elle pour présenter sa candidate ? La réponse est unanime, le duo est de retour. Ce jour est important, il est à marquer d'une pierre blanche. C'est le jour où son calvaire prend fin, le jour où **M^e Audrey Despontin** (à prononcer D[ə]spontin) s'est finalement décidée à se présenter à la vice-Présidence de la Conférence, bien qu'elle



n'aime ni prendre la parole en public, ni prendre des décisions (le choix, en lui-même, de se lancer dans cette folle aventure aura, de ce qu'elle nous explique, été cornélien). Audrey (L) nous parle de l'amour d'Audrey (D) pour la grammaire, de sa personnalité combative et inspirée qui la rend inspirante, des combats et beaux procès qu'elles ont menés ensemble. Audrey (L) décrit Audrey (D) comme une travailleuse acharnée qui, ne se contentant pas du Barreau, est aussi assistante à l'Université et rédactrice de nombreuses contributions juridiques. Amateurs, rices d'humour noir et cynique, vous serez ravis ! Leur amitié transcende son propos et donne à tous envie de (re)découvrir cette future Présidente.



Vient l'heure de nous présenter le Directeur de l'année à venir, le seul et unique **Louis Hoffreumon**. **M^e Sophia Azzoug** s'avance, comme à son habitude, un grand sourire aux lèvres. Elle nous le décrit, celui pour qui le look est essentiel et le costume 3 pièces non superflu (même par 35°) et qui a fait ses armes au Carrefour des stagiaires dans la fameuse « Commission internationale » (dont on n'aura finalement jamais compris la mission). Sophia le taquine avec le fait que Louis n'a jamais fait la Conférence, qu'il n'aime manifestement pas le changement, et qu'il n'est jamais venu à une rentrée en 6 ans (l'anniversaire de sa nièce étant plus important). Elle nous explique cette surprise qui a donc été la sienne lorsque Louis a dit oui. Oui à occuper le poste de Directeur sous le redoutable empire Hamann pendant un an. Au moins, à l'issue de son mandat, il ne fait plus aucun doute qu'il deviendra ponctuel. Sophia nous vante (ou nous vend ?) ce Louis maladroit, doux, jovial et plein d'humour qui le rend si attachant. Il sera, nous en sommes convaincues, un excellent bras droit au nouveau Président, et un camarade de qualité.



Ensuite, on entend frapper trois coups. Le rideau se lève et la showgirl, revuiste, hilarante et déroutante ancienne présidente **M^e Panagiota Baloji** s'approche à son tour pour venir présenter



celui qui sera l'Orateur de rentrée pour la rentrée 2025. Moqueuse, elle commence par évoquer le public, qui est moins nombreux qu'à une AG du Carrefour des stagiaires, mais tout de même plus nombreux qu'à une AG de l'Ordre. Panagiota nous apporte sur un plateau un candidat de choix, que personne (même pas Paul le poulpe) n'a vu venir. **M^e Thomas De Nys**. Celui qui, dans sa tête et dans son corps, n'est pas seul. Elle entreprend de nous présenter les multiples facettes de ces Thomas que l'on est susceptible de rencontrer, par ordre chronologique. À 7h du matin, c'est simple, il n'y a pas de Thomas. Vers 11h, vous êtes susceptibles de rencontrer le Thomas Van Gogh, qui adore la peinture. À 15h ce sera le Thomas qui aime le dessin et la bande dessinée, à 18h, le Thomas mélomane dont on taira le nom du groupe, et à 20h le Thomas cuisinier, mais qui serait capable d'empoisonner l'AFSCA elle-même. Thomas l'imprévisible, le multiple, l'inépuisable, le rassembleur. Elle nous le promet, aucun événement ne fera de l'ombre au discours de son candidat, le 17 janvier 2025. Vous êtes donc prévenu.e.s.

Cette année ils sont six sur un banc de la salle 0.14. Six nouveaux commissaires qui se lèvent tour à tour et sont élus à l'applaudimètre. Des informations reçues, le taux maximal de décibels de la salle 0.14 a explosé à ce moment. Ces six commissaires viendront renforcer les rangs de ceux qui restent encore pour un an. **M^e Coline Cœurderoy, M^e Baptiste Conversano, M^e Alisson Adriaenssens, M^e Milena Eljaszuk, M^e Jacques Willocq et M^e François Coppin**, profitez bien de cette expérience incroyable et enrichissante qu'est la Conférence, et surtout : bienvenue à vous !

Les joues sont rouges, tant du fait de la chaleur de ce 23 juin que de l'émotion créée par les discours qui viennent d'être prononcés. Où que le regard se porte, les sourires sont radieux. La Commission se lève et clôture cette belle Assemblée générale. Les invitations sont lancées pour la Villa Natka, pour terminer cette soirée d'été.

S'il est une évidence que cette Assemblée générale était à l'image de l'année qui vient de s'écouler, il ne fait également aucun doute que celle à venir, compte tenu de ce qui s'est dit le 23 juin dernier, s'annonce extraordinaire.

Vive le jeune Barreau, et vive la Conférence !



Margaux CONIL-SÉON
Secrétaire de la Conférence
Avocate au barreau de Bruxelles



Mathile MERTENS
Trésorière de la Conférence
Avocate au barreau de Bruxelles

👏 **Aka les Secrétorières**

Coupes de la Conférence

Coupe Marie Popelin
SANDRA BROCHÉ

Coupe Pierre Paulus de Châtelet
JOHN LECOCQ ET PAUL MORENO

Coupe de la Conférence du jeune barreau
LES IRRADIES



Chères consœurs, chers confrères,

En cette rentrée judiciaire remplie d'enthousiasme pour nos plus jeunes confrères qui viennent de prêter serment, je suis résolument optimiste pour l'avenir de notre barreau. L'an dernier, nous avons posé des jalons importants pour améliorer le statut financier du stagiaire, avons pris un certain nombre d'initiatives afin de mieux assurer son bien-être psychologique et avons procédé à la réécriture du contrat de stage type. Ces objectifs, nous nous engageons à les poursuivre avec détermination, en nous attaquant désormais au statut du jeune collaborateur.

Au cours de cette seconde année de mon mandat, entre bien d'autres missions, je souhaite également que l'Ordre se concentre sur des initiatives et des mesures qui aideront tous les avocats à développer leur carrière, à devenir de meilleurs entrepreneurs, et à acquérir les compétences managériales et transversales nécessaires pour gérer avec efficacité, rigueur et sérénité leur activité. Car en effet, être avocat aujourd'hui requiert bien plus que de maîtriser le droit. Dans ce cadre, je suis ravi d'annoncer le partenariat fructueux que nous avons noué avec la Solvay Brussels School of Economics and Management. Cette collaboration est destinée à offrir des formations spécifiquement adaptées aux avocats afin de développer leurs compétences en gestion, en communication, et en leadership. Le succès de ce programme, déjà quasi complet pour sa première édition, témoigne de l'intérêt grandissant pour l'amélioration continue de notre profession.

Mon objectif est clair : je veux que vous puissiez bénéficier des outils nécessaires pour vous épanouir pleinement dans votre vie professionnelle. Cela passe par l'assurance de rémunérations décentes, indépendamment de la situation financière de vos clients. Nous devons œuvrer ensemble pour que le talent, l'engagement et le dévouement des avocats soient justement récompensés.

La mutualisation des ressources est un autre levier essentiel pour l'avenir du barreau. En collaborant davantage, nous pourrions dépasser nos limites individuelles et créer des synergies bénéfiques pour chacun. C'est pourquoi l'Ordre explore activement des pistes de collaboration, afin de permettre à

tous ses membres de s'entraider et de se soutenir mutuellement.

Pour faciliter votre quotidien, nous réfléchissons également à la mise en place d'outils et de services novateurs, qui allègeront les charges administratives inhérentes à l'exercice de notre métier. La technologie est un allié précieux dans cette démarche, et nous encourageons l'adoption de solutions numériques pratiques et sécurisées pour simplifier vos tâches.

Nous sommes à un moment charnière de l'évolution de notre barreau. Ensemble, tâchons d'œuvrer à un avenir radieux pour notre profession. En nous ouvrant à l'innovation, à la collaboration et à l'apprentissage permanent, nous serons à même de relever les défis de demain avec succès.

À vous surtout, mes plus jeunes consœurs et confrères, je vous invite à saisir les opportunités qui se présentent à vous, à cultiver votre esprit d'entrepreneuriat, et à embrasser le changement avec optimisme. L'Ordre français des avocats du barreau est à vos côtés pour vous soutenir dans vos aspirations professionnelles et personnelles.

Ensemble, construisons un barreau solidaire, épanoui, et résolument tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite une excellente rentrée et une carrière épanouissante.

Bien confraternellement,
Emmanuel Plasschaert



EMMANUEL PLASSCHAERT
BÂTONNIER DE L'ORDRE
FRANÇAIS DE BRUXELLES

Chères consœurs, chers confrères,

Quel plaisir de prendre la plume en ce début d'année judiciaire. Si l'année sera particulière pour les stagiaires qui rejoignent les rangs de notre belle profession, elle le sera tout autant pour moi.

C'est avec joie et enthousiasme que j'entame mon mandat de vice-présidente de la Conférence du jeune barreau au sein de l'équipe d'Arnaud Hamann.

Trois missions incombent à la personne exerçant cette fonction.

La première coule de source : préparer l'année judiciaire 2024-2025, au cours de laquelle j'assumerai la présidence de notre association, en recueillant conseils, contacts et idées afin de vous offrir une année aussi riche que ne furent celles de mes prédécesseurs, entre activités traditionnelles, scientifiques, culturelles et je l'espère quelques innovations. Concomitamment, je tâcherai de soutenir de mon mieux M^e Hamann qui, je le sais, aura à cœur d'accueillir chacune et chacun de la plus belle façon qui soit. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous vous attendons !

Les deux autres missions qui me sont dévolues concernent tout particulièrement les stagiaires.

Il m'incombe, premièrement, de siéger au sein de la Commission du stage du Barreau de Bruxelles. Présidée par M^e Marie Dupont, vice-bâtonnière de notre ordre. La Commission se réunit chaque mois afin de traiter de toutes les questions relatives au stage, aux obligations qui en découlent tant pour le stagiaire que le maître de stage et aux différends susceptibles de survenir entre ces derniers.

La dernière mission, mais non la moindre, consiste à assumer la présidence des exercices de plaidoirie. Cette mission a été déléguée à la Conférence du jeune barreau en raison de l'attachement particulier qu'elle porte à l'éloquence. Ses membres participent, d'année en année, à différents concours d'éloquence à travers le monde, tantôt en tant que membres du jury, tantôt en tant que candidats. L'éloquence est également au cœur des activités du Jeune Barreau, que ce soit à travers la séance solennelle de rentrée et son traditionnel



AUDREY DESPONTIN
VICE-PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

discours, la conférence Berryer, le concours Le Jeune et Janson...

Tout comme la réussite des cours Capa, la réussite de l'exercice de plaidoirie constitue une obligation de stage. Mais c'est surtout une occasion unique, pour chaque stagiaire, de recueillir les conseils avisés d'un jury composé de confrères et d'un expert diplômé du conservatoire royal de Bruxelles. Je vous encourage à y voir, bien plus qu'un examen, l'opportunité de bénéficier d'un avis aussi objectif, bienveillant et constructif que possible sur vos qualités de plaideur.

Enfin, sachez que les candidats qui auront obtenu la meilleure appréciation au cours de l'année seront nommés pour le prix Georges Boels et appelés à réitérer leur plaidoirie devant un jury élargi, au cours d'une séance publique. À l'issue de cette finale, deux lauréats seront désignés à l'occasion du dîner traditionnellement organisé en fin d'année judiciaire. Ils auront l'honneur de se voir remettre leur prix à l'occasion de la séance solennelle de rentrée.

Chers stagiaires, vous êtes plus de trois cents à rejoindre nos rangs cette année. Trois cents exercices de plaidoirie, trois cents moments singuliers,... Je me réjouis et j'ai hâte de vivre chacun de ceux-ci avec vous !

Votre bien dévouée,
Audrey Despontin

Chères consœurs, chers confrères,

Ce premier périodique de l'année judiciaire 2023-2024 me donne l'occasion, à l'invitation de la CJBB, de vous adresser ces quelques lignes en ma qualité de Délégué des stagiaires.

Je sais déjà que, comme tous les ans, le Carrefour et la Conférence travailleront en parfaite collaboration, dans l'optique d'apporter un large éventail d'évènements à tout.e.s les avocat.e.s de notre Barreau.

Je tiens ensuite à remercier tout particulièrement, mon prédécesseur, M^e Alexandros Parys ainsi que M^e Antoine Mairesse et M^e Coline Coeurderoy, mes complices et avant tout ami.e.s du Bureau sortant.

Que d'aventures vécues avec l'ensemble des membres du Carrefour sans qui cette année n'aurait pu être aussi productive. Ces multiples activités – que je citerai de manière non exhaustive – permettent au Carrefour de s'arroger divers qualificatifs :

- Tout d'abord, un Carrefour sportif. En effet, cette année nous avons organisé – entre autre – une initiation à l'Ultimate frisbee, ainsi qu'un tournoi de padel et nous sommes parvenu à réunir une équipe de vaillant.e.s coureur.euse.s pour les 20km de Bruxelles.
- Ensuite, un Carrefour qui (s')anime et qui (s')amuse. Les innombrables afterworks, le short ski et la Nuit des Stagiaires ont tous été d'excellents moyens de sortir de la vie parfois trop monotone des avocat.e.s. La rapidité avec laquelle tous ces évènements ont été sold-out nous conforte dans l'idée que ces évènements doivent perdurer.
- Un Carrefour qui s'instruit aussi grâce à la Commission Formation qui a, encore une fois, brillé par l'organisation de très nombreux Carrefour de la Formation, permettant aux stagiaires et aux autres avocat.e.s de rester à la pointe de l'actualité juridique.
- Un Carrefour qui se veut également solidaire. La Commission d'aide aux stagiaires et le Fonds d'aide aux stagiaires ont à nouveau fourni un soutien sans faille à ceux et celles qui en avaient le besoin.



BENJAMIN HOLLANDER
DÉLÉGUÉ DES STAGIAIRES
AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES

- Enfin, un Carrefour actif et impliqué grâce à l'ensemble des autres Commissions du Carrefour qui ont chacune accompli un travail remarquable et qui mérite de sincères remerciements.

Cette courte contribution est également l'occasion pour moi de vous présenter et de remercier l'engagement des membres du nouveau Bureau du Carrefour des stagiaires : M^e Alice Lhoas, Vice-Présidente, M^e Thibault Grégoire, Trésorier et M^e Alexandra Blankoff, Secrétaire. Durant cette nouvelle année, nous assurerons la poursuite des efforts entrepris par nos prédécesseur.es. Nos objectifs sont notamment les suivants :

- S'assurer encore et toujours, inlassablement, et inexorablement, de l'amélioration des conditions d'exercice de la profession d'avocat.e.s stagiaires.
- Renforcer la communication de l'association afin de continuer à être un vecteur d'échanges, de soutien et de partage entre stagiaires.

Le Carrefour des stagiaires se tient à votre entière disposition pour vous épauler dans votre parcours. N'hésitez pas à consulter le site internet de l'association (www.carrefourdesstagiaires.com) ou ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et/ou LinkedIn).

Je vous souhaite à tous.tes une excellente rentrée judiciaire !

Au plaisir de vous rencontrer,
Benjamin Hollander



PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Le Prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé. La consultation doit être pratique et rédigée dans la perspective d'être adressée à un client. La longueur de la consultation est libre, bien qu'il soit recommandé de ne pas dépasser les dix pages. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence pour le 27 novembre 2023 au plus tard. Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone sur lequel ils pourront être joints le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération qui aura lieu le 5 décembre 2023. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée du 19 janvier 2024 et consiste notamment en une gratification d'un montant de 500€. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par M^e Panagiota Baloji, ancienne présidente de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

Le 10 juillet 2023, vous êtes consulté.e par Caroline Desmet, de nationalité belge et âgée de 35 ans.

Elle vous explique qu'elle est en couple depuis 7 ans avec Valentina Rossi, 41 ans, de nationalité italienne et résidente en Belgique depuis 20 ans.

Elles sont, toutes les deux, en cohabitation légale à Kraainem, depuis le 26 avril 2019.

Formant un couple heureux et plein de projets, Caroline et Valentina ont toujours souhaité avoir des enfants.

Cependant, Caroline est stérile et, suite à des complications médicales, Valentina ne peut plus avoir d'enfants.

Témoin de leur détresse et sensible à leur situation, Nathalie, la meilleure amie de Valentina, a décidé de les aider dans leur projet parental. Pour ce faire, Nathalie leur a proposé de porter leur enfant.

En effet, Nathalie Van Door est mariée à Alexandre depuis 15 ans et est déjà maman de 4 enfants. Ils sont tous les deux de nationalité belge et la famille habite à Liège.

Surprises mais très reconnaissantes, Caroline et Valentina ont accepté cette généreuse proposition.

Elles ont proposé à Nathalie et Alexandre de rédiger et signer une convention de gestation pour autrui dans laquelle les parties ont, notamment, indiqué la qualité de mère porteuse de Nathalie et les filiations en qualité de mère et de coparente de Caroline et Valentina à l'égard de l'enfant à naître.

Le 2 août 2022, Caroline, Valentina, Nathalie et Alexandre se rendent au Centre hospitalier Universitaire de Liège pour signer une convention de procréation médicalement assistée et bénéficier d'une insémination artificielle issue d'un don d'ovocyte et de sperme anonyme.

L'insémination a eu lieu, le 22 octobre 2022, et fut un succès. À l'issue du premier trimestre, le couple apprend que Nathalie attend un garçon dont la naissance est prévue pour la fin du mois de juin 2023.

Comme les précédentes, la cinquième grossesse de Nathalie se passe très bien.

Caroline et Valentina ont déjà choisi le prénom de l'enfant.

Finalement, le 17 mai 2023, Nathalie, en vacances à Durbuy avec sa famille, donne prématurément naissance à un petit garçon, prénommé Théodore.

L'enfant passe quelques semaines en couveuse et dès sa sortie de l'hôpital, le 14 juin 2023, Nathalie remet le petit Théo à ses deux mamans comblées.

Caroline et Valentina constatent qu'un acte de naissance a été dressé et reprend les nom et prénom de Nathalie comme mère et ceux d'Alexandre comme père de Théo.

Le 30 juin 2023, munies de leur convention de gestation pour autrui, elles se rendent à la Commune de Kraainem pour demander la modification de l'acte de naissance de leur fils et l'établissement de leurs liens de filiation.

Cependant, l'employé.e communal.e qui les reçoit refuse de réaliser cette modification.

Les deux femmes interpellent l'Officier de l'Etat civil par courrier, en vain...

Stupéfaite et confuse, Caroline souhaite savoir quelles sont ses options afin que Valentina et elle soient reconnues comme étant les parents de Théo et que cet enfant porte leurs deux noms de famille « Desmet-Rossi ».

Valentina vous précise qu'elle ne souhaite pas passer par l'adoption, estimant déjà être la maman légitime de Théo.



Panagiota BALOJI

Ancienne présidente de la Conférence du jeune barreau
Avocate au barreau de Bruxelles



CARTE BLANCHE

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES ET LE DROIT



Les violences économiques faites aux femmes peuvent se manifester dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Elles englobent les différences de rémunérations entre les hommes et les femmes, l'accès à l'héritage, ou encore le fait que les femmes sont structurellement socio-économiquement affaiblies. Ce sont aussi et surtout des formes de violences conjugales ; les violences économiques peuvent être définies comme une des manifestations de la violence au sein du couple, qui se traduit par un contrôle financier pouvant aller jusqu'à la perte quasi-totale d'autonomie.

La présente contribution a initialement été pensée dans le cadre d'un colloque international organisé en mai 2023 par EuroMed Rights et traitant de l'impunité des violences économiques à l'égard des femmes, en Europe et dans les pays méditerranéens.

En Belgique, 70 % des personnes en situation de pauvreté individuelle sont des femmes¹. Cette surreprésentation genrée est liée aux mécanismes de domination encore à l'œuvre dans une société patriarcale comme la nôtre. Cette contribution présente certaines de ces violences économiques et leur impact genré.

Nous nous intéresserons successivement aux inégalités et disparités salariales, à l'exploitation du travail invisible des femmes, en se focalisant sur la situation des proches aidantes, ainsi qu'aux violences économiques liées au couple hétérosexuel, violences qui se manifestent sous diverses formes.

À travail égal, salaire inégal

Le principe de l'égalité des rémunérations est énoncé à l'article 157 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne est pourtant de 12,7% en moyenne, et il varie énormément d'un pays à l'autre. À titre d'exemple, le Luxembourg a réussi à atteindre l'égalité quasi parfaite, puisque l'écart salarial entre hommes et femmes y est de 0,2 % alors qu'il atteint 18,8% en Autriche.

Aujourd'hui cependant, nous sommes dans une situation de stagnation, l'écart entre les salaires ayant très peu diminué ces 10 dernières années².

Il est également important de noter qu'un écart de rémunération parfois plus faible ne rime pas forcément avec égalité : ces écarts, assez faibles, sont souvent observés dans des pays dans lesquels l'emploi féminin est plus proportionnellement moins élevé. Tout comme un écart de rémunération élevé peut aussi indiquer que les femmes sont plus concentrées dans les secteurs à bas salaire, ou qu'une proportion importante d'entre elles travaille à temps partiel (ce qui, évidemment, peut aussi constituer une discrimination indirecte).

Selon les données de 2022, pour l'Union européenne, environ un tiers de femmes travaille à temps partiel, par rapport à 8 % d'hommes seulement : elles sont en général beaucoup plus susceptibles d'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants ou d'un proche en situation de dépendance.

Les chiffres de l'Union illustrent aussi un écart de rémunération entre les hommes et les femmes croissant avec l'âge, notamment en raison des interruptions de carrière des femmes, et les écarts de rémunération différent également selon les industries : l'écart est plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public.

Ces écarts de rémunération entre hommes et femmes signifient aussi que les femmes sont plus exposées aux risques de pauvreté lorsqu'elles atteignent l'âge de la pension. En 2020, les femmes de l'Union européenne âgées de plus de 65 ans ont reçu des pensions inférieures de pratiquement 30% en moyenne à celles des hommes.

En mars 2023, le Parlement européen a adopté de nouvelles règles imposant des mesures de transparence salariale³ ayant pour but d'amener à une meilleure égalité salariale.

Au niveau belge, la loi du 22 avril 2012 vise également à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes.

1. DELCLITE T., GEENENS G., « Inégalité de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle », Statbel, Analyse n°07, 2019.

2. Parlement européen, « Écart de rémunération entre hommes et femmes en Europe : faits et chiffres (Infographie) », 5 avril 2023. Disponible en ligne : <https://bit.ly/4490F4D>

3. « Écarts de salaires hommes-femmes : de nouvelles règles contre le secret salarial », Communiqué de presse du 30 mars 2023 du Parlement européen. Disponible en ligne : <https://bit.ly/45nQk7C>

Les objectifs sont notamment de s'attaquer à l'écart salarial au sens strict, c'est-à-dire au fait que les travailleuses soient sous-payées, et d'agir au niveau de la formation des salaires.

Pour cela, il faut donc associer les partenaires sociaux, et faire en sorte que l'écart salarial devienne un sujet permanent de concertation sociale aux trois niveaux de négociation : interprofessionnel, sectoriel et au sein de l'entreprise elle-même.

La notion de transparence est évidemment primordiale pour atteindre cet objectif. Pour que l'écart salarial puisse faire l'objet de négociations, il est indispensable de rendre cet écart visible.

Travail invisible, travail exploité

Par travail invisible, il faut entendre toutes ces tâches liées notamment à la vie du foyer, et qui sont effectuées majoritairement par les femmes, et ce de façon non rémunérée.

Cela peut aller de l'éducation des enfants et des tâches ménagères, à l'assistance d'un proche en situation de handicap ou de dépendance. Il s'agit également de donner un coup de main, voire même de travailler, parfois à quasi-temps plein, dans l'entreprise familiale ou auprès du mari ou du compagnon, sans obtenir ni reconnaissance ni visibilité pour ce travail (ni droits sociaux, cela va de soi).

En Belgique, en 2020, 81 % des femmes accomplissent du travail domestique au quotidien, contre 33% des hommes. En Wallonie, par jour, les femmes consacrent en moyenne 3h17 au travail ménager et les hommes 1h57⁴. Par semaine, cela représente 22h38 pour les femmes, contre 13h41 pour les hommes. Les femmes disposent donc en moyenne de six heures de loisirs et de repos en moins par semaine que les hommes. En Belgique, dans les couples hétérosexuels de travailleur·ses avec des enfants, les femmes bénéficient en moyenne de quatre heures de temps libre en moins par semaine que leur conjoint⁵.

Lorsque l'on ajoute, en plus, la présence d'un·e proche en état de dépendance ou en situation de handicap, le fossé se creuse encore davantage.

En effet, en Belgique, sur un peu plus de 11 millions d'habitant·es, on estime à 860 000 le nombre de proches aidants, et pratiquement 80% d'entre elles et eux sont des femmes. Selon l'Institut de santé publique belge, elles rempliraient des tâches équivalentes à 150 000 emplois à temps plein.

La situation des proches aidantes belges est particulièrement parlante pour illustrer la question de l'exploitation des femmes et ce, parce que, alors que l'ONU⁶ - il s'agit également de la tendance politique en Belgique – pousse de plus en plus vers la désinstitutionnalisation, dans la réalité, rien n'est pensé ni compensé au niveau des conditions de vie des aidantes. Le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU adopte en effet une position radicale et libérale⁷, selon laquelle il faudrait fermer rapidement toutes les « institutions » (définies de manière très large), et privilégier la vie en famille et avec des proches, au détriment d'un accueil en lieu collectif, qui serait alors fondé sur le handicap ou le care de la personne.

On se trouve, par conséquent, face à une tension. Avec, d'une part, la personne en situation de handicap, victime de discrimination et que l'on souhaite encourager à l'autonomie et l'autodétermination, et d'autre part, les femmes aidantes, également victimes de discriminations sexistes et intersectionnelles de manière plus large et placées en position d'affaiblissement économique la plupart du temps.

La position onusienne permet dès lors de justifier que l'on continue de confier ce travail invisible aux familles, et a fortiori aux femmes. Les femmes aidantes déjà victimes d'exploitation subissent des violences économiques à cet égard, et tout porte à croire que ce mouvement de désinstitutionnalisation pourrait mener à aggraver leur situation. Le risque, au vu de l'arsenal législatif actuel sur les personnes aidantes, est, dans tous les cas, extrêmement important.

Le statut des aidantes en Belgique ne repose en effet pour l'instant que sur une reconnaissance quasi symbolique. La seule chose dont il est possible de bénéficier est le « congé thématique aidant », d'une durée de trois mois et accessible uniquement aux personnes salariées. Beaucoup d'aidantes ne peuvent pas y prétendre, et il n'existe pour le moment aucun palliatif à cette situation.

4. N. Franka et J. Tetart, « Les mains invisibles du marché », Analyse Financité, mars 2022, p. 7. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3QUMJtV>
5. I. Glorieux et al., « Comment les Belges emploient-ils leur temps ? Résultats de l'enquête de 2013 sur l'emploi du temps en Belgique », TOR Vub, septembre 2015, p. 7. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3KEcbji>
6. Article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
7. Convention relative aux droits des personnes handicapées (article 19) et Observation générale no 5 (2017) sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3QDLZZH> - Unia, « Directives pour l'article 19 de la Convention des Nations unies : autonomie de vie et inclusion dans la société », 2020. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3QDLZZH>



Des violences économiques jusque dans l'intime

Dans la lignée de ce travail invisible, non-rémunéré, et très souvent réservé aux femmes, se situent également des violences économiques dans lesquelles la dimension de genre est prégnante, liées à un des lieux de vie les plus intime, le couple.

Selon le cabinet de l'ancienne secrétaire d'État à l'Égalité des Genres, Sarah Schlitz, une Belge sur sept a subi ou risque de subir des violences économiques⁸ tandis que, suivant une étude de l'European Union Agency for Fundamental Rights⁹, 12% des femmes interrogées estiment avoir déjà subi de la violence économique de la part de l'un de leurs partenaires.

De multiples scénarios de violences économiques au sein même du couple peuvent être envisagés, tels que les choix (plus ou moins forcés) entraînant une situation de dépendance d'un·e partenaire envers l'autre comme l'arrêt de la profession pour s'occuper des enfants communs ou la mise en place d'un temps partiel. Le fait de ne pas avoir accès aux ressources du ménage, de se retrouver endettée contre son gré, de ne pas disposer de moyens de paiement, de ne pas pouvoir prendre de décision économique, le contrôle des dépenses faites par l'autre partenaire, l'interdiction de travailler, le travail non rémunéré au sein du couple et le travail de *care*, qui sont pris en charge de manière très largement féminine, comme nous l'avons déjà évoqué, ou encore la prise en charge de la pauvreté au sein de la famille¹⁰ sont également constitutifs de violences économiques.

Mais les violences économiques prennent aussi place conséquemment à la séparation du couple. Il s'agit par exemple de la pauvreté liée à une situation de famille monoparentale¹¹ et au non-paiement des contributions alimentaires, pensions alimentaires et frais extraordinaires des enfants¹².

8. C. Wernaers, *Violences économiques : quand l'argent est utilisé comme un moyen de contrôle*, les Grenades, RTBF, 18 janvier 2023, <https://bit.ly/3qD4B1n>
9. Ce rapport est fondé sur des entretiens réalisés avec 42 000 femmes issues des 28 États membres de l'Union européenne. <https://bit.ly/458EbDI>
10. Selon Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté : « Quand il n'y a pas assez d'argent, ce sont les femmes qui se débrouillent pour combler ce manque, par de l'aide matérielle directe, comme aller demander de l'aide au CPAS, chercher des colis alimentaires, négocier avec l'école des reports de factures, etc. Ces démarches lourdes et exigeantes conduisent souvent à de la fatigue, à de l'épuisement, à de la colère, mais parfois aussi à un sentiment d'injustice ou de culpabilité », propos recueillis par Maïté WARLAND, « Économie : Bouts de chandelles et petites ficelles », *Axelle Mag*, n°245, avril-mai 2022, p. 14-17. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3semZyk>
11. Les familles monoparentales sont portées à 80 % par des mères pour lesquelles la séparation se traduit par un appauvrissement, notamment parce que dans un certain nombre de cas, les pensions et contributions alimentaires dues par les pères sont impayées ou mal payées.
12. Selon le Baromètre 2022 de la Ligue des Familles, 47% des parents qui doivent recevoir une contribution alimentaire (et qui sont très majoritairement des femmes) ne la reçoivent pas ou de manière irrégulière.

Par ailleurs, il convient de garder en tête que certains facteurs viennent encore accroître les risques d'être victime de ces violences. Prenons l'exemple de la situation précaire des femmes migrantes, qui peut mener au travail forcé et à l'impossibilité de rejoindre le pays d'origine¹³, ou celui des personnes en situation de handicap qui sont plus vulnérables aux schémas de dépendance économique. Autant de cas qui montrent à quel point une approche intersectionnelle est indispensable.

On peut donc constater l'extrême diversité de situations, entraînant des difficultés tant dans la définition des violences économiques que dans leur prise en charge par les institutions.

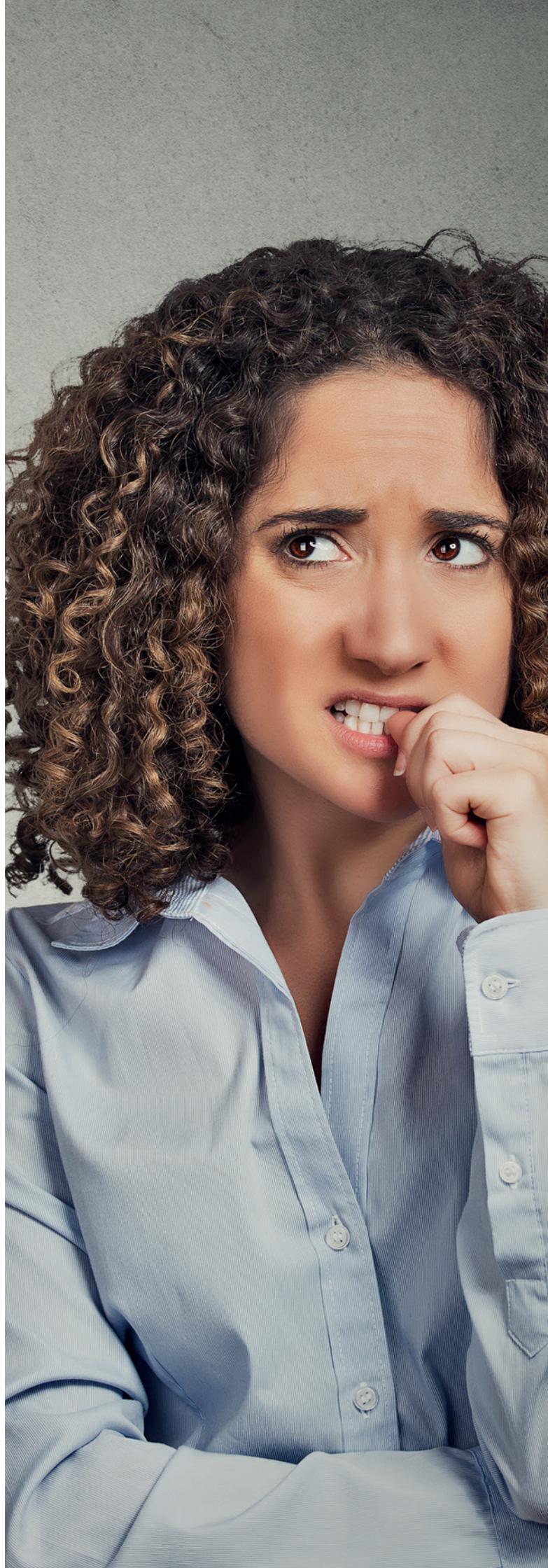
Toutefois si, dans la législation belge, il n'y a aucune définition de ces violences, le Plan d'action national contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025 reconnaît pour sa part clairement les violences économiques comme faisant partie des violences de genre, et prévoit des mesures permettant d'engager une réflexion sur cette forme spécifique de violence, en se concentrant sur les problèmes de non-paiement de la pension alimentaire et des dettes contractées pendant le mariage.

Au niveau européen, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul) - qui prévoit des normes minimales en matière de prévention des violences, de protection des victimes, de poursuites contre les auteurs et d'élaboration de politiques intégrées en ce sens - est le premier instrument international à introduire des objectifs de protection des femmes contre les violences économiques.

En effet, le terme de « violence domestique » y est défini comme comprenant « tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui se produisent au sein de la famille ou de l'unité domestique ou entre des conjoints ou partenaires anciens ou actuels, que l'auteur partage ou ait partagé ou non la même résidence que la victime ».

Cependant, les violences économiques ne constituent pas une infraction pénale en tant que telle. Pour les faire reconnaître, il faut se rabattre sur d'autres notions juridiques telles que le traitement inhumain et dégradant, le harcèlement ou encore l'abandon de famille.

13. LEGAL-PALLARO R., « Violences économiques, vers une mutation de la définition des violences domestiques ? », Institut du genre en géopolitique, 07/03/2023. <https://bit.ly/30GN14S>



En droit familial, une prise en compte des rapports de pouvoir genrés décrits-ci avant doit être opérée par les instances judiciaires. L'on pourrait notamment imaginer que lorsque des violences économiques dans le couple sont démontrées, cela puisse avoir une influence sur l'obtention d'un secours alimentaire, d'une pension après divorce ou encore que des délégations de sommes soient plus automatiquement mises en place pour faciliter la récupération de créances.

Par ailleurs, des améliorations du SECAL – le Service des Créances Alimentaires, qui a été créé afin de lutter contre la pauvreté du fait du non-paiement de créances alimentaires dues aux enfants ou à l'ex-partenaire – sont nécessaires afin de lutter contre ces violences économiques post-séparation. En effet, lorsque certaines conditions sont remplies, le SECAL va payer la contribution ou pension alimentaire au créancier, puis se retourner vers le débiteur afin de tenter d'en obtenir le remboursement. Mais selon le Baromètre 2022 de la Ligue des Familles, 42% des parents séparés qui ont droit à une pension alimentaire ne connaissent pas l'existence du SECAL¹⁴ tandis que certaines des conditions permettant d'accéder à ce service empêchent tout simplement de nombreuses femmes de pouvoir y recourir¹⁵.

Enfin des réformes sociales qui favoriseraient l'indépendance financière de chacun, et surtout de chacune, et ce même au sein du couple, sont également indispensables. Il s'agit notamment de l'individualisation des droits sociaux – revendication féministe de longue date – étant entendu que « des droits individualisés signifient des droits qui ne dépendent pas d'une situation familiale particulière, comme le mariage »¹⁶.

À travers ce focus sur certaines violences économiques, nous ne pouvons que relever leur prégnance à tous niveaux de notre société, et leur impunité.

Nous le constatons dans les situations de nos clientes, dans les dossiers que nous avons à traiter en tant que praticiennes mais également dans les inégalités au sein même du Barreau. En effet, en 2017, les avocates ont gagné deux fois moins que leurs collègues hommes¹⁷, chiffre devant être mis en lien

avec la conciliation de la vie professionnelle et familiale, aux matières pratiquées mais aussi à l'âge des avocates, les avocates quittant en masse le Barreau entre leur 35 et 40 ans¹⁸.



Cémençe MERVEILLE

Avocate au barreau de Bruxelles, assistante de recherche et d'enseignement à l'Université Saint-Louis Bruxelles (membre du CIRC et du CRHIDI).



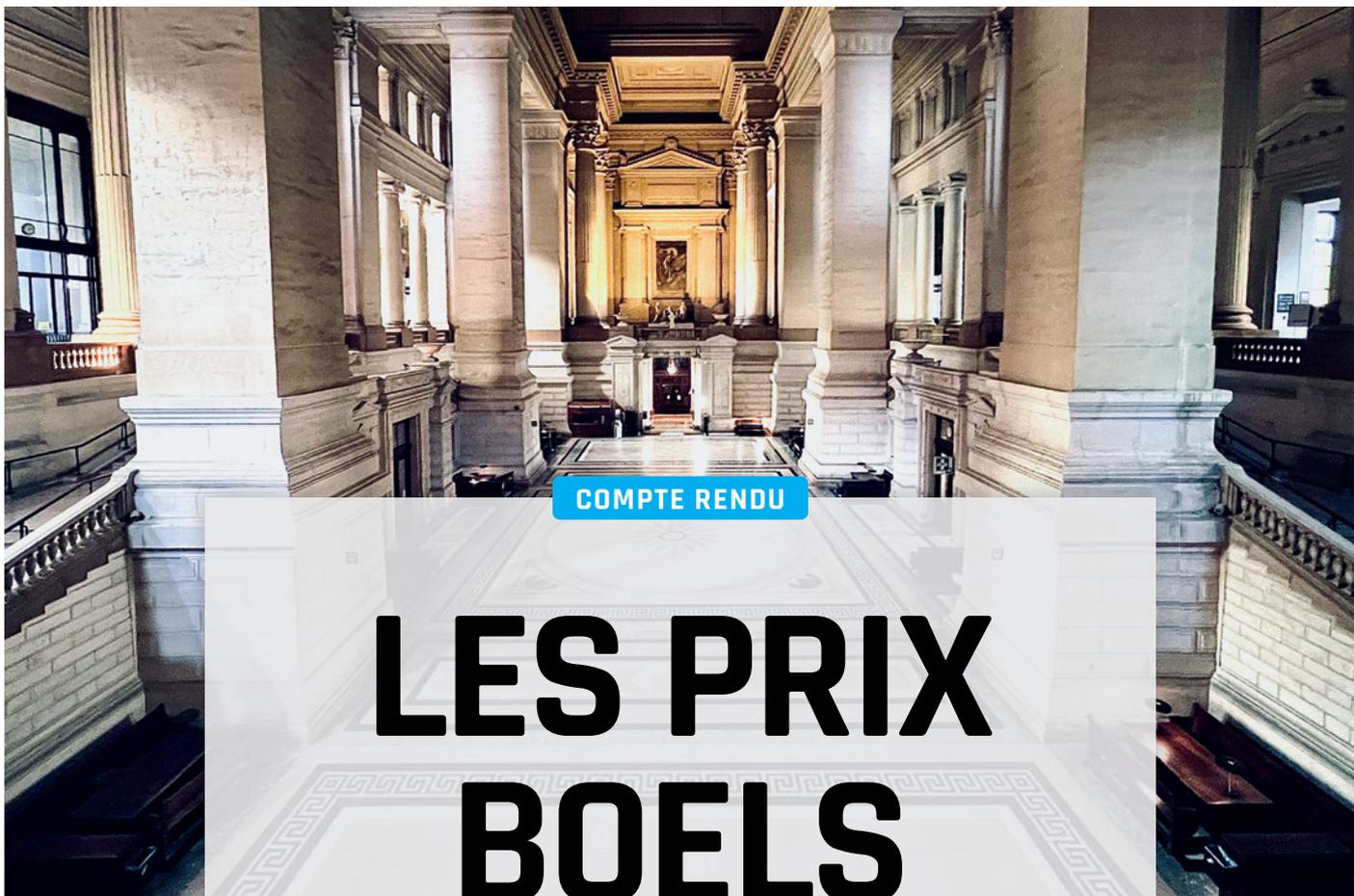
Louise DELWICHE

Avocate au Barreau de Bruxelles, diplômée en études de genre et en criminologie.

14. Baromètre 2022 de la Ligue des Familles. Rapport disponible en ligne : <https://bit.ly/3OVnwhm>
15. Nous estimons dès lors que les modifications des conditions suivantes sont nécessaires : la suppression du plafond concernant le montant de la contribution alimentaire, le remplacement de la condition de la domiciliation du créancier d'aliments par celle de la résidence certaine ainsi que la suppression de la condition de la domiciliation du débiteur d'aliments en Belgique (subterfuge utilisé couramment par les débiteurs pour organiser leur insolvabilité / se soustraire à leurs obligations).
16. J. ROBERT, « Pourquoi les hommes sont-ils plus riches que les femmes ? Rencontre avec Titiou Lecoq », Axelle Mag, n°253, mai 2023. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3YGeAQb>
17. L. BARRETO, A. PEREN, « Le genre de la Justice », Panser la Justice, 2019. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3KH0mc1>
18. Radiographie 2021 du Barreau de Bruxelles. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3OUyYtB>

Pour aller plus loin

- S. Cès, D. Flusin, O. Schmitz, A.-S. Lambert, N. Pauwen, et. al., « Les aidants proches des personnes âgées qui vivent à domicile en Belgique : un rôle essentiel et complexe », Rapport publié par la Fondation Roi Baudoin, 2017, p. 21-22.
- L. Peytavin et L. Quilet, La Dépendance économique des femmes, une affaire d'État ? Comment le patriarcat économique de l'État dépossède les femmes de leur indépendance économique, Paris : Fondation des femmes (Note n° 2), février 2023.
- Observatoire de la santé et du social Bruxelles. « Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 1 », Commission communautaire commune, 2014, Bruxelles.
- T. Lecoq, « Le couple et l'argent. Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes », Editions de l'Iconoclaste, 2022.
- C. Bessière et S. Gollac, « Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités », La Découverte, 2020.
- Le rapport de l'ONEM suivant : 2020, Volume 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations, mars 2021, p. 177. Disponible en ligne : <https://bit.ly/47o5R9c>
- Le rapport de l'ASBL l'Ilot « Sans-abrisme au féminin : sortir de l'invisibilité », 2022. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3KEI1Bh>



COMPTE RENDU

LES PRIX BOELS 2023



L'ambiance dans la salle d'audience est palpable. Les 8 candidats aux prix Boels sont prêts et attendent de pied ferme l'arrivée du jury.

La sonnette retentit, ça y est, les membres du jury se positionnent.

Le prix Georges Boels n'est autre que le plus vieux prix de notre Barreau. Il récompense les deux avocats-stagiaires ayant présenté le meilleur exercice de plaidoirie.

Cette année, pas moins de 300 avocats-stagiaires ont présenté l'exercice de plaidoirie. **Les huit meilleurs sont retenus pour plaider une seconde fois devant un jury trié sur le volet** en vue de remporter le prix George Boels.

Ce jeudi 13 avril 2023, M^e Arnaud Hamann accueille les 8 candidats. À cette occasion, il ne manque pas de faire rire le public lorsque, évoquant la composition du jury

et citant le nom de l'actuel président de la Conférence, il glisse attendre impatientement l'échéance du mandat - ou la mort - (chaque jour nous rapprochant de l'un et de l'autre) de M^e Nicolas Gillet.

1° M^e **Bruno Garcia Da Silva** nous tient en haleine en jouant avec le rythme de sa plaidoirie et quant au sort à réserver au cas d'un enlèvement international d'enfant.

2° M^e **Zahra Yakoubi Kichaoui** nous expose d'une voix douce et calme les détours de la responsabilité médicale. Elle défend Monsieur Fertil et Madame Castro dans une action en responsabilité suite à une vasectomie ayant échoué.

Le hasard faisant bien les choses, c'est **justement** à M^e Van Linthout de répliquer.

3° M^e **Lindsay Van Linthout** défend le chirurgien dont la vasectomie a échoué. D'une voie claire et



parfaitement posée, le triptyque de la responsabilité est fermement contesté. M^e Van Linthout nous offre par la même occasion un cours d'anatomie masculine.

4° **M^e Lucile Detimary** débute sa plaidoirie par des mots puissants (titanesque) captant immédiatement l'attention de son public. Elle nous convainc point par point que son client, gérant d'un magasin, n'a pas commis de discrimination à l'embauche.

5° **M^e Chloé Anzalone** nous relate d'une voix grave le cas d'une cession de contrat de bail. Si quelques tremblements de mains n'auront pas échappés aux plus attentifs, M^e Anzalone semble pour le surplus bien maîtriser son stress. Alliant technicité du droit et humour, tout en faisant référence à l'équité, elle nous rappelle avec fermeté que nul n'est censé ignorer la loi.

6° **M^e Tom Buytaert** nous expose les faits concernant un vol de tracteur. À cette occasion, il pose la question de savoir si le père Noël ne serait finalement pas une ordure. Si les faits évoqués n'ont pas de quoi faire sourire, en alternant entre sérieux et humour, M^e Buytaert fait tant rire le public que les membres du jury.

7° **M^e Margaux De Greef** a la tâche difficile de défendre le même client que son confrère avant elle. Les faits divergent quelque peu mais le principe est toujours le même ; la réparateur doit-il ou non indemniser son client pour le vol du tracteur ? M^e De Greef plaidera d'une voix puissante tout du long.

8° **M^e Seyit Ali Ceylan** débute sa plaidoirie par une touche d'humour « Le célibat c'est le sultanat, en particularité dans un château ». Par une maîtrise parfaite de son dossier, il nous transporte dans une affaire de propriété des bijoux. Si le public est tout ouïe, M^e Ceylan pourra se vanter d'avoir fait rire Monsieur le Bâtonnier, M^e Emmanuel Plasschaert.

Les candidats n'ont pas démerité. L'éloquence était au rendez-vous.

Mais (puisque) la règle veut qu'à la fin il n'en reste que deux, ce sont finalement **M^{es} Lucile Detimary et Seyit Ali Ceylan** qui remportent le prix Boels. Félicitations aux lauréats !

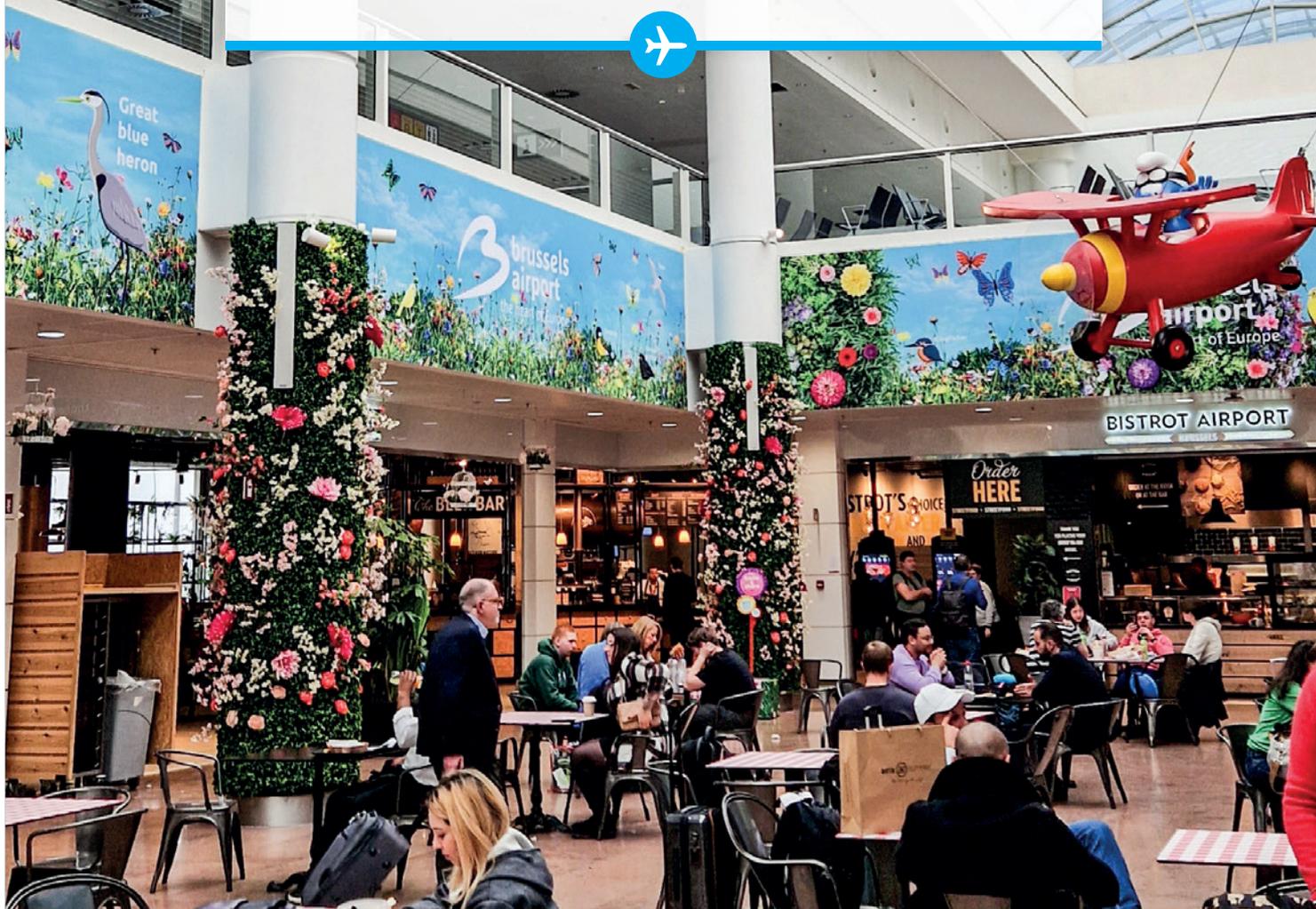


Léa THOËN

Avocate au barreau de Bruxelles

COMPTE RENDU

LE GRAND VOYAGE DE LA CJBB À ZAVENTEM





Cette année judiciaire 2022-2023 a vu s'envoler les plus aventureux des avocats de l'ordre français du barreau de Bruxelles, pour un grand voyage inoubliable de deux jours à l'aéroport de ZAVENTEM, célèbre monstruosité au cœur de l'Europe.

Cet aéroport est comme une maritorne mal arrangée, pesante, avec son dédale de béton de piètre qualité et son carrelage de cantine d'école malodorante.

Aucun aventurier ne s'attarde guère en ce lieu morne et terne, aux courants d'air hostiles emportant les rêves, un endroit inhospitalier.

Ils préfèrent fuir dare-dare pour d'autres contrées, comme en OUZBEKISTAN par exemple, ce pays d'Asie centrale, carrefour de toutes les religions, là où tous les citoyens abreuvent leur soif à la vodka, quelle que soit leur foi. Un pays reliant l'Occident et la Chine par l' ancestrale route de la soie (qui devrait céder la place aux nouvelles routes poubelles de XI), au croisement d'empires et de civilisations, des Macédoniens aux Perses, en passant par les Sassanides et les Huns paraît-il.

L'OUZBEKISTAN, un nouveau centre du monde avec SAMARCANDE comme cité époustouflante, cette ville où, en septembre dernier, l'infâme POUTINE, le tsar atomique, y rencontra l'impénétrable XI, le parrain des communistes multimillionnaires.

Tout comme l'OUZBEKISTAN, l'aérogare de ZAVENTEM est lui aussi un carrefour de civilisations, certes minable, mais un carrefour tout de même.

C'est par là que transitent tous les visiteurs se rendant à BRUXELLES-CAPITALE-DE-L'EUROPE : politiciens véreux, chefs gouvernementaux naïfs, maires-sbires sanglants venus de TEHERAN, représentants

ascétiques de l'OTAN, ambassadeurs-espions russes portant l'emblème « Z » sur leurs cravates occidentales (ce n'est pas le « Z » de ZAVENTEM), touristes à la recherche de 'moules à gaufres' ('mosselen met wafels' en néerlandais) et de bières 'manneken pis' prétendument légendaires.

L'aérogare n'est-elle pas un peu à l'image de la Justice et de son Palais, de par la ressemblance de certains de leurs clients, de celle de leurs courants d'air emportant les rêves, de leur odeur de cantine d'école?

Quoi qu'il en soit, nos aventuriers-avocats, eux, ils sont téméraires et ils n'ont pas fui en OUZBEKISTAN.

Dans la folle tradition de leur métier, ils ont voulu comprendre et découvrir cette Maritorne d'aérogare et sa carcasse. Qu'importent les dangers et les déceptions possibles, l'avocat fonce.

Pour atteindre le niveau de courage suffisant pour ce périple périlleux, hors de question d'agir en solo. Il faut être nombreux. Nous l'étions : une bonne cinquantaine, de tout âge (ce qui met un terme à la rumeur selon laquelle le voyage ne serait que celui des mêmes copains vieillissants), encadrée par quelques commissaires dévoués de la CJBB, menés par leur inébranlable Président.

La direction pratique de l'aventure devait être assurée par un capitaine externe, rompu aux voyages hors sentiers battus, accouturé comme s'il partait au Congo avec Tintin. Bref, tout un régiment digne d'une armée d'Alexandre le Grand partant en expédition.

Un budget conséquent était également prévu pour mettre la troupe en mesure de combattre deux jours durant. Il fallut ainsi mettre en place de coûteuses conditions de combat : un avion de ligne à la mécanique cassée.



Le voyage organisé pouvait ainsi commencer, étape par étape. Les voici restituées en live :

- D'abord, les chaudes retrouvailles du jeudi après-midi, jour de départ : réunie bien à l'heure pour n'oublier personne au décollage, la troupe prend tout son temps pour boire son premier verre au premier bar situé hors espace SCHENGEN, dans la zone in-ter-na-tio-nale. Malgré le service lent, le bonheur de se retrouver ou de se rencontrer est immédiatement au rendez-vous.
- Ensuite, le soir, l'annonce placide de la Maritorne au microphone de la zone : l'avion connaît un petit problème technique qui devrait être réglé rapidement. La troupe peut continuer à s'abreuver, mais cette fois au deuxième bar situé à la porte d'embarquement. Cela dure et la compagnie d'avocats discute, rigole et s'amuse, tissant des liens de joie existants ou nouveaux, excités par la perspective d'un voyage déjà réussi.
- Brutalement, en fin de soirée, le barman, esseulé, lent, courbé et excédé, décide de fermer le bar anticipativement : puisque la clientèle ne participe pas à la plonge des verres vides, il en a marre.
- Minuit approche et soudainement, la voix de la Maritorne annonce que le tas de ferraille est définitivement cloué au sol. Il nous faut sortir de la zone internationale, récupérer les valises et, sur ordre du capitaine, rentrer au plus vite chez soi, sinon nous risquons d'être piégés toute la nuit dans le ventre de cette Maritorne, à dormir sur ses boyaux de tapis roulants. Les plus intrépides d'entre nous, peu nombreux, ont malgré tout réclamé une chambre sur place. Ils ont eu l'exceptionnelle expérience de pouvoir dormir confortablement à l'aéroport de Zaventem.
- Le lendemain, au levé du jour, après une courte nuit passée chez soi, retour à l'aéroport, où nous nous retrouvons à l'étage des départs. Le capitaine, tombé du lit, nous envoie un message : il devrait arriver au plus vite pour nous enregistrer sur le vol de remplacement ... Hélas c'est trop tard, ce vol étant entretemps complet.
- Café en main, le capitaine nous promet l'enregistrement dans un autre vol subséquent, « mais c'est pas facile de caser tout le monde » et « la compagnie est si difficile à joindre ». Nous devons attendre et pour cela, le meilleur endroit, c'est le bar de l'étage des arrivées des voyageurs.

Nous y passons toute la journée. C'est un coin sombre où la lumière du jour n'entre jamais. Un coin étrangement agencé, où les petits peuvent avoir l'air grands comme les grands, où les grands peuvent avoir la taille des petits qui ont l'air grands, où les grands deviennent parfois des géants pour les petits, les petits devenant alors des nains.

Mêlés dans la cohorte de voyageurs fraîchement arrivés, il y a des clodos qui hantent les lieux, poussant leur vieux chariot grinçant sur lequel s'empilent hardes et autres effets de perdition, taxant les voyageurs d'une clope ou d'un voucher. Ils ne sont pas sans domicile fixe, ils appartiennent pour toujours à la Maritorne.

Celle-ci nous a gratifié de vouchers, ce qui nous permet de boire de la bière grasse et semi-froide, de partager des frites et des sauces, de manger goulûment des Q humides et tiédasses, le tout servi à contrecœur par un personnel verdâtre, cerné, lent.

Et v'là t'il pas que le radeau part dans une joyeuse dérive, voilà que ça discutaille, ça s'amuse et ça rit. Même le capitaine, complètement dézingué, veut sa part, alors que notre Président, qui a pourtant le cœur lourd, reste fringuant, gardant son calme en toute circonstance, motivant sa troupe jusqu'au bout, sous les applaudissements nourris de celle-ci.

Notre incroyable voyage de deux jours se termina par cette soirée inattendue.

Si, au départ, un grand voyage devait vous faire peur, ou que la troupe de compagnons pourrait vous effrayer, j'espère que le récit de ce grand et exceptionnel voyage à l'aéroport de ZAVENTEM vous convaincra de participer au prochain.

Un voyage du jeune barreau, c'est se laisser emmener, quelle que soit la destination, peu importe les périls. La chose la plus importante à prendre avec soi, c'est ce lien unique qui n'existe qu'entre avocats et c'est le voyage du jeune barreau qui le met en lumière et le renforce solidement, sans jamais décevoir. Ce lien n'est pas la confraternité du code de déontologie, mais bien celle issue de l'amour que nous portons à notre métier.

Chaque avocat ne devrait-il pas, au moins une fois dans sa carrière, y participer ? Des points de formation devraient alors être attribués.



Thomas de NYS

Avocat au barreau de Bruxelles



COMPTE RENDU

LE JEUNE & JANSON



Spectateur, pour la première fois, de ce magnifique concours d'éloquence et de plaidoiries, j'ai eu le plaisir de découvrir ces joutes avec plaisir et délectation.

Un constat s'impose : nous ne devons nullement nous inquiéter pour l'avenir de notre Barreau car les 16 candidats ont relevé, avec brio, le défi de présenter, chacun(e) une plaidoirie fictive mais construite et ont pu convaincre le jury et le public de leur talent oratoire. Quel plaisir d'écouter cette jeunesse maniant le bon mot et nous pousser à la réflexion tantôt avec humour et subtilité, tantôt avec sérieux voire parfois avec gravité.

Les thèmes abordés cette année reflètent les revendications de cette génération dont nous devrions nous inspirer : le droit à la déconnexion, l'égalitarisme dans le couple quelle qu'en soit sa composition, la vulgarisation du discours de l'avocat, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée...

Place aux brillantes oratrices et orateurs, par ordre de passage :

M^e Abdelmajid Roughou ouvre le concours. Il défend, avec force, l'importance de maintenir un langage juridique strict et rigoureux. Selon lui, il n'appartient pas à la norme législative d'être accessible à toutes et tous. Elle aurait pour seul objet d'être appliquée. À chacun son

rôle, et à l'avocat celui de briller par sa compréhension de textes complexes !

En réplique, **M^e Soufian Wielemans**, estime, pour sa part, qu'il y a lieu de vulgariser le langage juridique afin de le rendre compréhensible. Selon lui, l'adhésion à une règle passe par son apprentissage et sa compréhension. Ce faisant, cette vulgarisation permettrait de réduire le fossé séparant les justiciables du monde judiciaire.

Avec conviction, **M^e Barbara Marissens** prône, quant à elle, la réduction des cadences de travail au profit de la sieste et du droit à la procrastination ! « Moins de travail, plus de qualité », vive la semaine de 3 jours ! Elle précise : il ne s'agit nullement de l'éloge d'une quelconque paresse mais de l'efficacité et du bien-être pour tout un chacun.

M^e Geoffroy Blondiau nous conte ensuite le procès inique à l'encontre du célèbre Jacouille la Fripouille, poursuivi pour différents délits, notamment pour des injures et incendies. Il fait preuve d'inventivité en identifiant un nombre conséquent de causes de justification pour tenter d'exonérer son client de toute responsabilité face aux préventions pour lesquelles il est poursuivi.

Nous ramenant à l'époque actuelle, **M^e Léa Thoën** accuse, quant à elle, l'excellence et la productivité permanente exigée de chaque stagiaire. Elle aussi prône la lenteur



M^e Amandine Wiame - Prix Le Jeune

et plaide pour le droit de profiter de chaque instant. Elle souligne l'importance de prendre des plages de déconnexion afin d'être plus productifs lors des autres périodes professionnelles.

Empêcher la levée de l'excommunication de Spinoza, telle est l'ambition que poursuit **M^e Seyit Ali Ceylan**. Avec talent et finesse, il rend hommage à la liberté de penser et à l'un de ses fondateurs.

M^e Marion de Nanteuil nous maintient dans un contexte historique, pour illustrer un mal contemporain : avec entrain, elle implore l'intervention d'Alexandre Dumas afin de réduire les effets du burn-out du Mousquetaire D'Artagnan qui semble avoir disparu.

Ensuite, **M^e Christelle Umugwanez** entretient le public de son incapacité à déchiffrer une carte routière et ses difficultés d'orientation depuis sa tendre enfance. Absence de sens de l'orientation qui lui joue des tours dans le véritable labyrinthe que constitue le Palais de Justice.

Banane scotchée sur le pupitre, **M^e Victor Leblanc** défend, avec brio, le recours à l'art pour sensibiliser l'humain et rappelle que tout peut constituer une oeuvre d'art ; critère qui ne pourra bien évidemment n'être que subjectif ! Il dépeint habilement l'utilité de l'art contemporain, aussi même au service du droit, permettant d'interpeller, de questionner et de transmettre de l'émotion.

Malicieusement, **M^e Maria Vargiakakis** prend la défense de son client, dont la sincérité est qualifiée par elle d'évolutive... Il n'y a point de mauvaise foi dans le chef d'un avocat, lorsqu'il met son art au service de son client !

M^e Tom Buytaert pose le constat de l'échec la crise du Covid face à la solidarité européenne qui en est sortie elle gagnante, plus solidaire et plus compacte. Avec une diction particulièrement claire, il salue l'évolution récente en matière de solidarité entre Etats et le renforcement de l'Union européenne.

D'une voix puissante, **M^e Chloé Anzalone** enchaîne et nous dresse le portrait cynique des avocats recherchant, à tout prix, la notoriété. Pour être vu et compris, elle réclame l'entrée du barreau dans l'arène médiatique des émissions de divertissement.

Dans un tout autre registre, **M^e Amandine Wiame** prend la parole pour nous conter le parcours d'une mère épuisée, emportée par le besoin irrésistible de partir, s'isoler pour trouver plus de paix dans son quotidien. Elle décrit, avec justesse et sans pathos, la condition de la femme, et plus particulièrement de la mère au sein de notre société contemporaine.

M^e Anne Ansay et **M^e Aude Valizade** dialoguent ensuite pour défendre l'apport positif de l'intelligence artificielle dans la pratique de l'avocat dont l'usage. Quel qu'en sera son développement, son usage devra être néanmoins complété par une analyse rigoureuse, subjective et humaine de l'Avocat sur le sujet traité.

M^e Pierre Bellemaere clôture cette magnifique après-midi en plaidant majestueusement et avec force pour l'instauration d'un 7^{ème} et nouveau Prix Nobel consacré aux défaites qui, après tout, sont la condition nécessaire de toute chose.

Voilà un constat qui permet de rallier l'ensemble des candidats de ce concours qui méritent respect et admiration pour l'exercice difficile auquel ils se prêtent, devant un public de confrères exigeants.

Après en avoir délibéré, le Jury décerne **le prix Le Jeune à M^e Amandine Wiame** et **le prix Janson à M^e Pierre Bellemaere !**

Félicitations à tous les participantes et participants !



M^e Pierre Bellemaere - Prix Janson



Fabrice HAMBERSIN
Avocat au barreau de Bruxelles

CHAQUE TROISIÈME JEUDI DU MOIS



L'afterwork

du barreau



JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 - THE EIGHT ROOFTOP

JEUDI 19 OCTOBRE 2023 - SURPRISE !

INFORMATIONS SUR WWW.CJBB.BE/AW

Organisés en collaboration avec le Carrefour des Stagiaires

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023



LAWYER'S
NIGHT
BACK TO BUSINESS

INFORMATIONS SUR WWW.CJBB.BE

SOIRÉE DES GRANDES PLAIDOIRIES

L'année judiciaire 2023-2024 marquera les 30 ans d'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

Un chapitre qui s'ouvre le 6 avril 1994, lorsque le président rwandais Juvénal Habyarimana trouve la mort au-dessus de l'aéroport de Kigali, son avion abattu par des assassins jamais identifiés.

Ce drame déclenche le génocide des Tutsis du Rwanda par les extrémistes hutus : du 7 avril au 17 juillet 1994, ce sont ainsi 800 000 Rwandais, Tutsis et Hutus modérés, qui perdront la vie. D'une durée de cent jours, ce fut le génocide le plus rapide de l'histoire et celui de plus grande ampleur quant au nombre de morts par jour.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda, mis en place à Arusha immédiatement après les événements pour en juger les auteurs, n'achèvera ses travaux qu'en 2015 avec un bilan très critiqué.

Cette juridiction n'était, hélas, pas la première à être confrontée de la sorte au summum de l'abjection : avant elle, à Nuremberg, à Jérusalem, à Lyon ou encore à La Haye, l'Humanité avait aussi eu à juger les Hommes.

Mettre des mots sur l'indicible, trouver les paroles justes pour décrire l'indescriptible, telle fut la lourde tâche de ceux qui, à ces occasions, ont eu à prendre la défense des accusés comme des victimes.

Au cours de leurs plaidoiries ou de leurs réquisitoires, ces orateurs ont su faire preuve d'un talent à la mesure de la gravité des crimes commis.

Et l'Histoire, qu'elle soit judiciaire ou non, en a été marquée à jamais.

Le temps d'une soirée, la Conférence du jeune barreau vous propose un voyage dans le temps, afin de revivre ces événements historiques à travers la voix de jeunes talents.

Ces épisodes dramatiques, ils n'en ont eu connaissance que par les cours d'histoire ou, parfois, par la bouche de leurs aînés. Ni avocats, ni juristes, ils sont encore étudiants mais se distinguent déjà par des qualités oratoires hors du commun.

Encadrés par des avocats rompus à l'art de la parole, ils se livreront tout au long de cette exceptionnelle soirée à l'exercice difficile de restituer l'émotion avec talent et compassion.

L'occasion de rappeler que défendre l'indéfendable, c'est parfois ça, aussi, la profession d'avocat.

JEUDI 11 OCTOBRE 2023 À 19H

PALAIS DE JUSTICE - SALLE DES AUDIENCES SOLENNELLES

Informations & inscriptions sur www.cjbb.be

Prix : Etudiants : 5€ • Stagiaires : 10€ • Membres : 15€ • Non-membres : 20 EUR





« **Fantastique** », « **Divertissant** », « **Cocasse** »,
 « **Je pensais que c'était la projection de
 Demain c'était mieux, le 3. Mais c'était bien
 aussi** »



Le 15 juin dernier a eu lieu la tant attendue avant-première de « **Welcome to Los AnGillet's** ». Avec ce dernier opus, la production La Revue est retournée aux sources auderghemoises et nous a invitées à renouer avec les grands classiques du cinéma, dans une réalisation tout en originalité. Les promesses ont-elles été tenues ?

Tradition oblige, un retard conséquent mais totalement assumé fait désormais partie de la production, certains spectateurs arrivant même sereinement une heure après le début de séance planifié. Très pratique pour des avocats par exemple.



Malgré une référence involontaire à « **Un jour sans fin** » (1993) lors de l'introduction, dans l'ensemble, ce dernier film aux accents « cabaret » nous a transportées dans une multitude d'univers, porté par le talent indéniable d'acteurs expérimentés, jouant en osmose avec des jeunes très prometteurs.

Le retour de **Céline Wiard** fut remarqué par son aisance sur grand écran. Elle a confirmé ses qualités de danseuse et d'actrice, spécialement dans son rôle de Cléopâtre qui lui semblait naturel. Dans cette scène, le public a également eu le plaisir de découvrir un petit César au grand talent. Avec la nonchalance qui le caractérise, **Léo Fastenakel** a en effet abordé avec brio tous les rôles qui lui étaient proposés.



On ne présente plus **Panagiota Baloji**, qui ne cesse de nous époustoufler, d'une production à une autre. *L'alma mater* du Roi Lion, entourée de ses disciples, avec la pointe d'originalité et d'espièglerie la singularisant, représentait toute la grandeur de cette actrice.

Dans son premier rôle au cinéma, **Amandine Guillet** a su maîtriser tous les genres, tous. Elle a réussi à incarner à la perfection une large variété de personnalités, dont certaines pourtant très complexes.

Les fans de film d'action n'étaient pas en reste grâce aux cascades désormais cultes de **Caroline Compagnon**. Cette actrice tout terrain s'est rendue indispensable pour les réalisateurs de La Revue.

Au milieu de ce women power, **Baptiste Conversano** renforçait la présence masculine de cette production, et nous a ici livré une prestation originale. Le public a particulièrement apprécié son énergie communicative.

Clémence Merveille, également en début de carrière, s'est révélée par l'étendue de ses compétences scéniques. Son talent en matière de bruitages, notamment, fut très impressionnant.

La renommée **Audrey « Promis c'est ma dernière Revue » Lackner** nous a, encore une fois, livré une prestation sans faute, pleine de légèreté et de charisme. La salle comble a été rendue sans voix à l'écoute de la reprise de « Et Bam » qu'elle interprétait en duo avec la révélation musicale de ce film, **Eléonore van Rosen**. Envoutante et charmeuse, ce diamant brut nous a emportées dans ses rôles au gré des mélodies. La jeune actrice a posé son empreinte sur les BO du film.

Nul n'ignore les nombreuses compétences de la fabuleuse **Hannah Bouzekri**. De productrice à actrice, en passant par chanteuse et scénariste, plus rien ne l'arrête tant derrière que devant la caméra.

La dernière et non des moindres, un élément phare de cette réalisation 2023, **Alice Lhoas** nous a impressionnées par sa présence scénique, arrivant toujours à capter le regard, quel que soit le rôle, humain ou animal, qu'elle incarnait.

Alors, promesses tenues ? Malgré un début de film quelque peu confus et une incompréhension de la BO concernant Oriana Simone à moitié assumée, « Welcome to Los AnGillet's » est un film divertissant, tout public, qui nous a fait voyager à travers différents décors et émotions. Vivement la prochaine destination !

[Nous apportons notre soutien à l'opérateur du prompteur, précurseur de la grève des scénaristes hollywoodiens, qui a prouvé que même le plus petit rôle peut mettre à mal la bonne exécution d'un film.]



Marine MATHIEU
Avocate au barreau de Bruxelles



Céline VAN LIERDE
Ancienne revuiste



Retrouvez toutes les photos de la revue sur
notre site Internet : www.cjbb.be





Pour vous sortir de la
Tour de Babel
depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL



**N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE NOYÉ
SOUS VOTRE COMPTABILITÉ...**



TAX ADVICE
PETER KOUMELLIS

- Un bureau 100% digitalisé
- Une expertise de plus de 20 ans
- Une connaissance pointue de votre domaine

www.pktax.be

A background image for a mini-foot tournament featuring a close-up of a player's blue socks and black cleats on a soccer field at night, with stadium lights and a dark sky.

TOURNOI DE MINI-FOOT

LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 À 19H
Inscriptions sur www.cjbb.be

A background image for a badminton tournament showing a close-up of a white shuttlecock and a red and white badminton racket on a dark court.

TOURNOI DE BADMINTON

LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19H
Inscriptions sur www.cjbb.be

A background image for an Avokart tournament showing a go-kart race at night on an indoor track, with a driver in a yellow helmet celebrating with arms raised.

AVOKART

LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 19H
Inscriptions sur www.cjbb.be



GRAND VOYAGE ARGENTINE

SÉANCE D'INFORMATION LE 19 SEPTEMBRE 2023
Participation sur www.cjbb.be



DEVENEZ MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

MEMBRE EFFECTIF

Avocat stagiaire : 20€
Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50€
Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75€
Avocat honoraire : 50€

MEMBRE ADHERENT

Conjoint d'avocat stagiaire : 20€
Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50€
Membre sympathisant : 50€

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

1. Via notre site Internet à l'adresse www.cjbb.be avec un paiement en ligne et une facture automatique
2. Par virement bancaire sur le compte de la Conférence BE68 6300 2151 2134 avec la communication suivante : Cotisation Prénom + Nom
3. Pour les cabinets souhaitants offrir la cotisation, merci de prendre contact avec nous par e-mail sur contact@cjbb.be ou par téléphone au 02 508 66 43



Conférence
du jeune
barreau



SEMAINE DU BAIL

MDF

DU 2 AU 6 OCTOBRE 2023

LUNDI 2 OCTOBRE DE 12H À 14H

Rappel des normes régissant le contrat de bail de résidence principale

M^e Nicolas Bernard

MARDI 3 OCTOBRE DE 12H À 14H

Rappel des normes régissant le contrat de bail de colocation

M^e Sophie Lebeau

MERCREDI 4 OCTOBRE DE 12H À 14H

Le bail commercial

M^e Sabine Delhaye et M^e Louis Masure

JEUDI 5 OCTOBRE DE 12H À 14H

Les causes de nullité du contrat de bail

M^e Caroline Baré

VENDREDI 6 OCTOBRE DE 12H À 14H

Les aspects théoriques et pratiques concernant l'expulsion domiciliaire
et autres mesures exécutoires

M^e Véronique Van Der Plancke

SEMAINE DE LA MÉDIATION

MDF

DU 9 AU 13 OCTOBRE 2023

LUNDI 9 OCTOBRE DE 12H À 14H

Comment être un avocat utile en chambre de règlement à l'amiable ?
Interaction avec les autres modes alternatifs dont la médiation

M^e Marianne Warnant et M^e Nathalie Uyttendaele

MARDI 10 OCTOBRE DE 12H À 14H

Le droit des femmes et la médiation familiale : quelle posture pour le médiateur ?

M^e Anne-Marie Boudart

MERCREDI 11 OCTOBRE DE 12H À 14H

Gagner sa vie, grâce à la médiation

M^e Alexandra Boël et M^e Briec Petre

VENDREDI 13 OCTOBRE DE 12H À 14H

Regards croisés du juge et de l'avocat : comment vaincre la crainte de prescrire
la médiation et celle de la demander ?

M^e Michel Forges et M^{me} Pascale France

Informations complémentaires, tarifs & inscriptions : www.cjbb.be



07/09/2023

Rencontre avec la police - Échanges sur Salduz

M^e Caroline Dumoulin avocate au Barreau de Bruxelles, chef de la section Salduz au sein du bureau d'aide juridique et Jean-Luc Lemoine, Commissaire de Police

19/09/2023

Tout savoir sur la comptabilité, les habitudes à adopter et les pièges à éviter

M^r Peter Koumellis, Expert-comptable & fiscal certifié ITAA - Expert judiciaire.

21/09/2023

La réforme du Conseil d'Etat

M^e Christophe Dubois, avocat au barreau de Bruxelles

19/10/2023

La régularisation urbanistique à Bruxelles

M^e Ulrich Carnoy, avocat au barreau de Bruxelles en droit de l'urbanisme et du logement et M^e Ilias NAJEM, avocat au barreau de Bruxelles

DU 02/10 AU 06/10/2023

Semaine du bail

Lundi 02/10 : Rappel des normes régissant le contrat de bail de résidence principale

Mardi 03/10 : Rappel des normes régissant le contrat de bail de colocation

Mercredi 04/10 : Le bail commercial

Jeudi 05/10 : Les causes de nullité du contrat de bail (résultant entre autres du droit administratif)

Vendredi 06/10 : Les aspects théoriques et pratiques concernant l'expulsion domiciliaire et autres mesures exécutoires

DU 09/10 AU 13/10/2023

Semaine de la médiation

Lundi 09/10 : Comment être un avocat utile en chambre de règlement à l'amiable ? Interaction avec les autres modes alternatifs dont la médiation

Mardi 10/10 : Le droit des femmes et la médiation familiale : quelle posture pour le médiateur ?

Mercredi 11/10 : Gagner sa vie grâce à la médiation

Vendredi 13/10 : Regards croisés du juge et de l'avocat : comment vaincre la crainte de prescrire la médiation et celle de la demander ?

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou Auditoire Bordet - SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

PRIX

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (à 11h30 au plus tard)

FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).



LES ODB'S VOUS RÉGALENT

Chers Confrères,
Chers amis,
Chers gastronomes,

Le soleil a fait son apparition, les températures sont estivales et nous nous prenons tous à rêver de trouver la terrasse de la saison où l'on peut siroter son apéritif tout en se régaland. Les ODB'S n'ont pas manqué de vous dénicher une adresse avec LA terrasse idéale, pour tout ça, rendez-vous « À l'ombre de la ville ». Une petite adresse à deux pas de la porte de Namur qui propose une carte limitée à 4 entrées et 4 plats ainsi qu'un dessert. La carte est réduite, gage de qualité. Réduite mais renouvelée chaque mois, la parfaite excuse pour revenir régulièrement. Des produits frais et de saison, tout est fait maison (y compris les pâtes !) et à la minute. Entre le ceviche de langoustines, l'halloumi grillé à la pastèque, les ravioles de homard et le tartare d'Angus à la truffe, notre cœur a balancé et nous n'avons pas été déçus. Le chef accorde une attention toute particulière à proposer au moins une entrée et un plat végétarien. Il essaie aussi de cuisiner le plus gluten free possible.

Vous l'aurez compris, il peut régaler tout le monde !

N'oubliez pas de réserver par SMS car il y a moins d'une dizaine de tables. Pas besoin d'attendre le beau temps pour s'y rendre, car le cadre intérieur est chaleureux et intimiste. On s'y sent comme à la maison avec les chaises et la vaisselle dépareillées ainsi que les nombreux tapis et chandeliers présents.

L'établissement porte un nom à la hauteur de son cadre, à l'abri du bruit de la ville en plein cœur de la ville...

Pour les vins, chaque semaine, l'établissement propose deux vignobles différents que l'on peut goûter avant de faire un choix. N'hésitez pas à demander l'apéritif du moment, incroyablement rafraichissant composé notamment de Prosecco, Limoncello, fleur de sureau et citron vert.

Vous l'aurez compris, vos ODB's ont eu un véritable coup de cœur pour cette adresse cachée.

Au plaisir de vous y croiser et rendez-vous au prochain périodique pour la suite de nos aventures culinaires.



À L'OMBRE
DE LA VILLE
Rue de la Reinette 7
1000 Bruxelles



Hani MADANI
Officier de bouche



Alisson ADRIAENSSENS
Officier de bouche adjoint



INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.

www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud HAMANN

Boulevard Brand Whitlock 132

1200 Bruxelles

T. 02 737 10 40

president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Margaux CONIL-SÉON

Square Eugène Plasky 92-94

1030 Bruxelles

T. 02 319 70 53

periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Mathilde MERTENS

Avenue Franklin Roosevelt 186/9

1050 Bruxelles

T. 02 644 98 30

tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be



do your thing

PARTENA
PROFESSIONAL

AGENDA

SEPTEMBRE

07/09/2023 MDF

Rencontre avec la police - échanges sur Salduz

19/09/2023 MDE

Tout savoir sur la comptabilité, les habitudes à adopter et les pièges à éviter

19/09/2023 ACTIVITÉ

Présentation du grand voyage en Argentine

20/09/2023 SPORT

Tournoi de mini-foot

21/09/2023 MDF

La réforme du Conseil d'Etat

21/09/2023 ACTIVITÉ

L'afterwork du barreau

Du 29/09 au 01/10/2023 ACTIVITÉ

Petit week-end à Boulogne-sur-mer

OCTOBRE

Du 02/10 au 06/10/2023 MDF

Semaine du bail

Du 09/10 au 13/10/2023 MDF

Semaine de la médiation

11/10/2023 ACTIVITÉ

Soirée des grandes plaidoiries

13/10/2023 ACTIVITÉ

Accueil des stagiaires

13/10/2023 ACTIVITÉ

Lawyer's Night

18/10/2023 SPORT

Tournoi de Badminton

19/10/2023 MDF

La régularisation urbanistique à Bruxelles

19/10/2023 ACTIVITÉ

L'afterwork du barreau

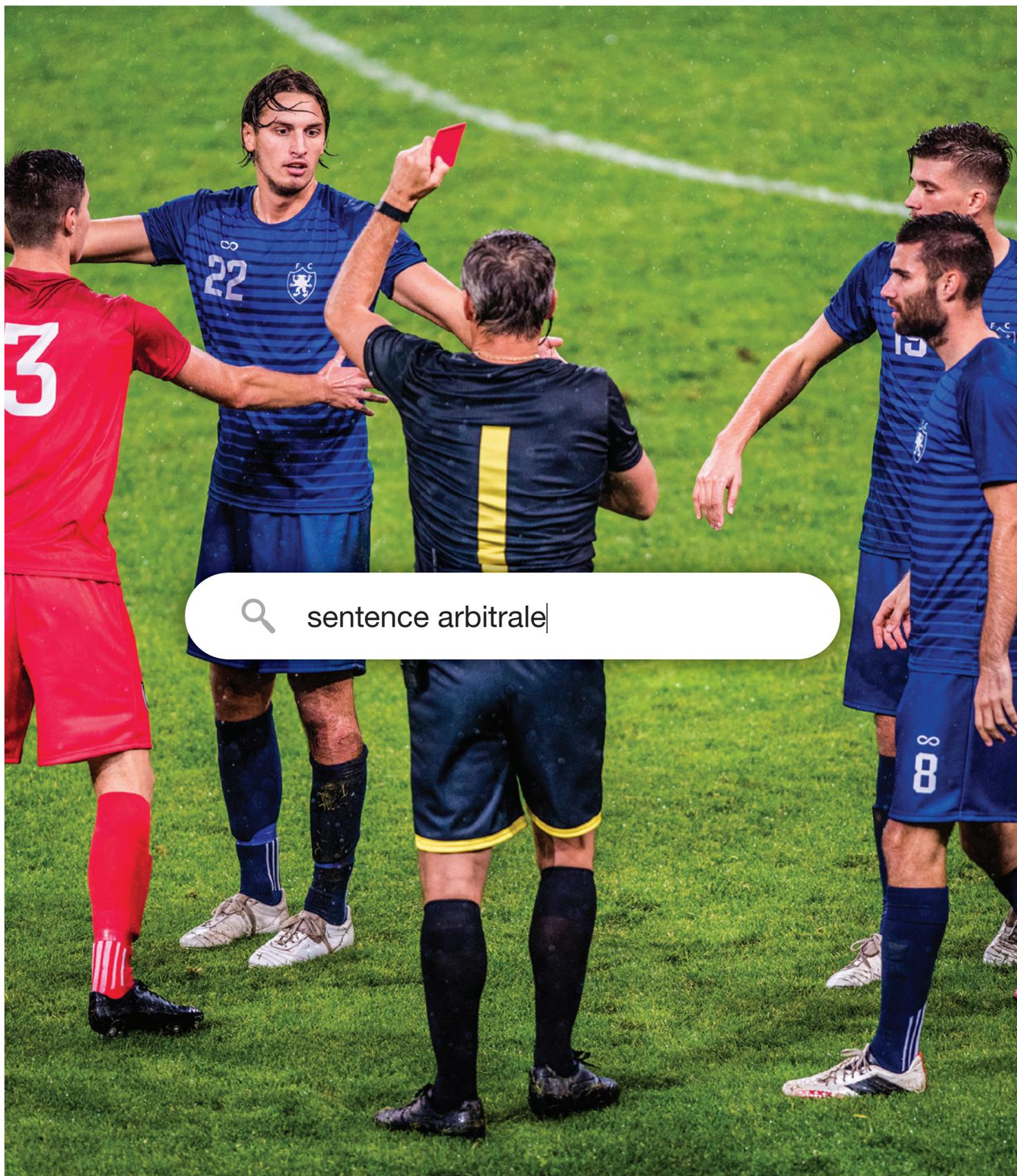
NOVEMBRE

14/11/2023 SPORT

Tournoi Avokart



Rendez-vous sur www.cjbb.be, rubrique « Périodiques » pour recevoir la version papier !



sentence arbitrale|

UNE QUESTION DE DROIT ?
LA RÉPONSE SE TROUVE SUR [STRADALEX.COM](https://www.stradalex.com)

ESSAI GRATUIT pendant 10 jours ! Sans engagement



strada lex
BELGIQUE



LARCIER
INTERSENTIA